



## VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

### SÉANCE ORDINAIRE DU 31 AOÛT 2021 À 19H30

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### GREFFE ET CONTENTIEUX

3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juillet 2021;
4. Délégation à l'évaluateur municipal des pouvoirs et obligations du greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette – expédition des avis d'évaluation et autres;

#### RESSOURCES HUMAINES

5. Nomination de monsieur Vincent Bouffard à titre de journalier spécialisé en béton;
6. Prolongation du contrat d'embauche de l'étudiant au Service de la trésorerie;
7. Prolongation du contrat d'embauche de l'étudiant au Service de l'urbanisme;
8. Modifications de la *Politique concernant les conditions de travail des employés-cadres de la Ville* - Abolition du poste du procureur au contentieux et création d'une nouvelle classe - avocat;
9. Adoption d'un nouvel organigramme;
10. Embauche d'une avocate;
11. Recommandation d'embauche – PVE 2021;

#### URBANISME

12. Demande de dérogation mineure – 1459, rue Saint-Olivier;
13. Demande de dérogation mineure – 1819, rue de l'Estoc;
14. Demande de dérogation mineure – 1059, rue du Père-Bouvard;
15. Demande de dérogation mineure – 1349, rue Saint-Georges Est;
16. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 6345, boulevard Wilfrid-Hamel – Adoption;

## **TRÉSORERIE**

17. Approbation des comptes à payer pour le mois de juillet 2021;
18. Rémunération du personnel électoral dans le cadre de l'élection municipale du 7 novembre 2021;

## **TRAVAUX PUBLICS**

19. Octroi de contrat pour la construction d'un escalier sur pieux dans l'escarpement entre la rue Jandomien et la rivière Lorette;
20. Divers;
21. Période de questions;
22. Levée de la séance.



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par conférence à distance et à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 juillet 2021 à 19h30.

Sont présents sur place : Monsieur Gaétan Pageau, maire  
(Salle du conseil) Madame Sylvie Falardeau  
Madame Josée Ossio  
Monsieur André Laliberté  
Monsieur Charles Guérard  
tous conseillers et formant quorum

Est absente : Madame Sylvie Papillon

Sont présents sur place : Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière  
(Dans leur bureau) Monsieur Éric Ferland, directeur des travaux publics  
Monsieur Philippe Millette, directeur de l'urbanisme  
Madame Cynthia Tremblay, assistante-trésorière

Est présente Madame Isabelle Saillant,  
(À distance) directrice des communications

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 174-21 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** la proposition d'ajouter deux points à la section « Divers », soit :

- Motion de félicitations du conseil municipal à l'endroit de monsieur Félix Auger-Aliassime pour sa participation aux jeux olympiques de Tokyo;
- Motion de félicitations du conseil municipal à l'endroit de madame Evelyne Viens pour sa participation aux jeux olympiques de Tokyo;

**CONSIDÉRANT** l'absence d'opposition pour ajouter deux points à la section divers;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sylvie Falardeau et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

#### CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 7 juillet 2021 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

#### GREFFE ET CONTENTIEUX

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2021;
5. Demande de mandat pour recouvrement de taxes au propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 1 312 236 à L'Ancienne-Lorette;

## **RESSOURCES HUMAINES**

6. Recommandation d'embauche – Équipe d'animation du PVE;
7. Recommandation d'embauche – Journalier temporaire;
8. Nomination de monsieur Martin Vachon à titre de « Chauffeur-Opérateur » régulier;

## **LOISIRS**

9. Dépassement de coûts de Beauvais & Verret pour la construction du Point de service;
10. Octroi de contrat pour les services professionnels en archéologie devant le parvis de l'église;

## **URBANISME**

11. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 6345, boulevard Wilfrid-Hamel – Assemblée publique de consultation;
12. Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 6345, boulevard Wilfrid-Hamel – Adoption du second projet de résolution;

## **TRÉSORERIE**

13. Approbation des comptes à payer pour le mois de juin 2021;
14. Divers;
  - Motion de félicitations du conseil municipal à l'endroit de monsieur Félix Auger-Aliassime pour sa participation aux jeux olympiques de Tokyo;
  - Motion de félicitations du conseil municipal à l'endroit de madame Evelyne Viens pour sa participation aux jeux olympiques de Tokyo;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

## **ADOPTÉE**

Monsieur Gaétan Pageau, maire, fait la lecture d'une lettre rédigée par la conseillère, madame Sylvie Papillon, à l'attention des élus et de la population de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

175-21 3.

## **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 7 JUILLET 2021 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec 7 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration du 7 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

**CONSIDÉRANT** les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**QUE** le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

#### **SÉANCE DU 7 JUILLET 2021**

**À la suite d'une question de la part de monsieur le maire Gaétan Pageau à propos de l'avis de motion CU2021-042, le sujet fut retiré de l'ordre du jour.**

**CU2021-042** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de restauration et d'aménagement de la grange du Domaine de Maizerets et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1294, et dépôt du projet de règlement; **RETIRÉ**

**À la suite d'un appel au vote de monsieur le maire Gaétan Pageau, appuyé par monsieur le maire Sylvain Juneau, contre l'adoption de la résolution IN2021-013, elle fut adoptée à la majorité des représentants de la Ville de Québec.**

**IN2021-013** Entente de réalisation pour travaux majeurs entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative au déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Hochelaga phase 2 (PAM200066) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;

**AP2021-467** Renouvellement du contrat de licence et de support du progiciel Decimal, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024 (Dossier 47580);

**AP2021-496** Adjudication d'un contrat pour des travaux d'extermination (Appel d'offres public 75629);

**BE2021-031** Entente entre la Ville de Québec et le Festival d'opéra de Québec, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement Festival d'opéra de Québec, en 2021;

- DE2021-681** Entente entre la Ville de Québec et la CDÉC de Québec, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Accompagnement des entreprises d'économie sociale en 2022, 2023 et 2024;
- DE2021-698** Entente entre la Ville de Québec et le Créneau Aliments Santé, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Coordination et déploiement de l'offre d'accompagnement et de services spécialisés pour la clientèle de l'incubateur d'entreprises Mycélium Grand Marché de Québec;
- DE2021-777** Entente entre la Ville de Québec et SAGE - Mentorat d'affaires, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien aux organismes d'entrepreneuriat, de développement économique et d'accompagnement d'entreprises de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Mentorat d'affaires 2021-2023;
- PA2021-104** Approbation du Règlement n °2021-645 modifiant le Règlement de zonage n°480-85 afin de créer la zone IA-8 à même le lot 4 964 042 et d'y ajouter certaines dispositions spécifiques, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- PA2021-105** Approbation du Règlement n° 2021-646 modifiant le Règlement n° 915-93 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assujettir la nouvelle zone IA-8 à des objectifs et des critères d'évaluation, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé;
- PI2021-002** Adoption du Rapport d'activités 2020 du Service de protection contre l'incendie de la Ville de Québec;
- TM2021-028** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Honoré-Mercier - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- TM2021-092** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard Charest Est -Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- AJ2021-022** Autorisation de produire une requête en désistement d'un avis d'expropriation dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-Q -173771-1104;
- DE2021-692** Abrogation de la résolution CA-2021-0167, relative à l'entente entre la Ville de Québec et Technologies Konek inc., pour le versement d'une subvention;
- DE2021-749** Entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Communauté métropolitaine de Québec, relative au versement d'une subvention, pour la réalisation du projet-pilote Centre éducatif en agriculture urbaine au Grand Marché de Québec et sur le site d'ExpoCité;

- DE2021-771** Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble situé derrière la rue Provinciale, connu et désigné comme étant le lot 1 738 590 et une partie du lot 1 738 556 du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières;
- DE2021-801** Bail entre la Ville de Québec et Immeubles Marc Simard inc., relatif à la location d'un local sis au 214, avenue Saint-Sacrement à Québec - Arrondissement des Rivières;
- DG2021-022** Désignation de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale;
- FN2021-036** Virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2021 relevant de l'autorité du conseil d'agglomération de Québec, et prise d'acte de la liste des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour la même période;
- FN2021-040** Contribution au déficit d'opération encouru par QMI Spectacles inc. pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2020;
- IN2021-016** Formulaire de consentement de travaux sur commande (no 107971) transmis à la Ville de Québec par Bell, relatif au déplacement d'une portion du réseau de télécommunication, dans le cadre du projet de réfection du pont du Repos (POA186613) - Arrondissements des Rivières et de La Cité-Limoilou;
- RH2021-470** Modifications à la Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec;
- RH2021-500** Modification de l'article 5.07 du recueil des Conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué de la Ville de Québec;
- RH2021-508** Modification de la nomenclature des emplois manuels;
- AJ2021-019** Règlement hors cour relatif à l'action collective Makoma c. Ville de Québec et al. dans le dossier de la Cour supérieure numéro 500-06-001031-190;
- AP2021-578** Entente entre la Ville de Québec et Hydro-Québec Distribution, relative au paiement de la dépense pour le déplacement d'une portion du réseau de distribution, dans le cadre des travaux préparatoires sur le tronçon TW11 pour le projet de Réseau structurant de transport en commun (Dossier 53321);
- DE2021-700** Entente entre la Ville de Québec et Stratégies ActivCarts inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Plateformes de commerce électronique pour développer de nouveaux marchés;
- DE2021-712** Entente entre la Ville de Québec et Le Piolet, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Projets sociétaux locaux du Fonds régions et ruralité, pour réaliser le projet Financement du milieu de vie du Piolet 2;
- DE2021-778** Entente entre la Ville de Québec et XEOS Imagerie inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre des volets Vitrine technologique et Valo-Capitale de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Ville 3D;

- DE2021-793** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'immeubles et de servitudes situés en bordure de l'autoroute Charest, de la rue Mendel, du boulevard de la Chaudière, de l'avenue Le Gendre, de la rue Louise-Fiset, du boulevard Laurier, de la route de l'Église, du boulevard René Lévesque Ouest et de la rue Saint-Joachim, en lien avec le projet de Réseau structurant de transport en commun;
- PA2021-122** Prise d'acte du document intitulé L'eau de Québec, fierté naturelle;
- PV2021-015** Protocoles d'entente de subvention entre la Ville de Québec et le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, relatifs à la contribution financière des gouvernements du Canada et du Québec, pour un projet financé dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée relative au Programme d'infrastructure Investir dans le Canada - volet infrastructure verte - Projet de valorisation des rejets de vapeur de l'incinérateur de la Ville de Québec;
- RH2021-513** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Marie France Loiseau (ID. 013030);
- RI-12021-534** Nomination de monsieur François Trudel (ID. 029266) à titre de directeur par intérim du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement;
- TM2021-071** Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux zones de stationnement pour lesquelles un tarif est imposé, R.A.V.Q. 1408, et dépôt du projet de règlement;
- TM2021-071** Modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant le boulevard René-Lévesque Est et le boulevard Charest Est - Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- CU2021-042** Appropriation de 360 000 \$ au fonds général de l'agglomération;
- PA2021-110** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 1 541 469 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1366, et dépôt du projet de règlement;
- LS2021-076** Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des activités du Centre de glaces de Québec, R.A.V.Q. 1395, et dépôt du projet de règlement;
- PV2021-016** Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement requis pour la valorisation de l'énergie, de la chaleur et de la vapeur produite par l'incinérateur et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1409, et dépôt du projet de règlement;
- PV2021-016** Appropriation de 1 000 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Modification de la fiche 57052 du PIQ 2021-2025;

- GT2021-216** Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur la partie du territoire formée du lot numéro 1 696 470 du cadastre du Québec et d'une partie du lot numéro 1 696 787 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1341;
- PA2021-096** Règlement sur la réalisation d'un projet de centre d'exploitation et d'entretien relatif à un service de transport en commun sur le lot numéro 3 912 284 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1402;
- TM202J-085** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1407;
- PV2021-013** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et d'amélioration de l'incinérateur et de la station de traitement des boues et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1410;
- AP2021-492** Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la gestion contractuelle afin de répondre à l'obligation d'adopter des mesures favorisant les fournisseurs québécois, R.A.V.Q. 1411;
- GT2021-215** Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie des lots numéros 1 282 440 et 4 778 891 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1412.

**QUE** le conseil municipal mandate le maire ou le maire suppléant afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

#### **ADOPTÉE**

176-21 4.

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2021 a été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

**CONSIDÉRANT** que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 juin 2021.

#### **ADOPTÉE**

177-21 5. **DEMANDE DE MANDAT POUR RECOUVREMENT DE TAXES AU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 1 312 236 À L'ANCIENNE-LORETTE**

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire de l'immeuble situé sur le lot 1 312 236 à L'Ancienne-Lorette n'a pas acquitté ses comptes de taxes pour un montant total de 13 456,23 \$ plus intérêts applicables pour les années 2018 à 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'une mise en demeure lui a été transmise par courrier le 28 juin dernier l'enjoignant de payer l'intégralité des comptes de taxes en souffrance;

**CONSIDÉRANT** que différentes démarches ont été entreprises pour joindre le propriétaire, sans succès;

**CONSIDÉRANT** que le recouvrement des taxes impayées entre 2018 et 2021 pour l'immeuble situé sur le lot 1 312 236 à L'Ancienne-Lorette nécessite le dépôt d'une procédure judiciaire à la Cour municipale à l'encontre de la propriétaire de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT** que de cette manière, la Ville pourra faire exécuter le jugement obtenu contre le propriétaire de cet immeuble afin de recouvrer les sommes qui lui sont dues en taxes impayées;

**CONSIDÉRANT** que les frais à encourir par la Ville sont d'environ 1 000 \$ pour le dépôt à la Cour et la signification des procédures par huissier;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire peut être condamné à payer ces frais, le cas échéant;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Sylvie Falardeau, appuyé par André Laliberté et résolu :

**QUE** le conseil municipal mandate le procureur du contentieux de la Ville de L'Ancienne-Lorette afin d'intenter des procédures judiciaires à la Cour municipale pour le recouvrement d'une somme de 13 456,23 \$ plus les intérêts applicables pour les années 2018 à 2021 relativement à l'immeuble situé sur le lot 1 312 236 à L'Ancienne-Lorette.

**ADOPTÉE**

178-21 6. **RECOMMANDATION D'EMBAUCHE – ÉQUIPE D'ANIMATION DU PVE**

**CONSIDÉRANT** qu'au courant de l'été, des animateurs supplémentaires seront nécessaires afin de respecter les ratios enfants-animateurs;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'embaucher du personnel temporaire;

**CONSIDÉRANT** que la candidate suivante a été choisie;

- Annabelle Couillard : Semaines du 28 juin, 5 juillet, 12 juillet et 9 août.

**CONSIDÉRANT** que la rémunération pour ce poste est prévue dans le budget du programme Vacances-Été;

**CONSIDÉRANT** que le taux horaire établi est de 14,25 \$;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L’Ancienne-Lorette embauche madame Annabelle Couillard selon les besoins mentionnés pour le Programme vacances-été 2021, conditionnellement à ce qu’elle n’ait aucun antécédent judiciaire incompatible avec le poste pour lequel elle est embauchée.

**QUE** ce poste est non syndiqué, temporaire et non permanent.

**ADOPTÉE**

**179-21 7. RECOMMANDATION D’EMBAUCHE – JOURNALIER TEMPORAIRE**

**CONSIDÉRANT** l’absence de deux journaliers aux travaux publics ainsi qu’un départ à la retraite;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d’embaucher un salarié temporaire afin de supporter l’équipe en place;

**CONSIDÉRANT** que madame Maryse Beaudoin a été rencontrée en entrevue le 29 juin 2021 par Gina Larouche et Guillaume Savard, contremaître aux travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que madame Beaudoin a démontré lors de son entretien son expérience et son désir de s’impliquer au niveau de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu’elle cumule plus de 15 ans d’expérience à titre d’opératrice d’équipements lourds et véhicules mobiles ;

**CONSIDÉRANT** que madame Beaudoin possède toutes les qualifications et exigences nécessaires pour ce poste;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l’échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, le taux horaire applicable pour cette employée sera le suivant :

<b>Employé</b>	<b>Journaliers</b>
Maryse Beaudoin	24,23 \$ - Échelon 4

**EN CONSÉQUENCE**

Il est résolu à l’unanimité :

**D’EMBAUCHER** madame Maryse Beaudoin à titre de journalier temporaire au Service des travaux publics à l’échelon 4, et ce, à compter du 26 juillet 2021.

**ADOPTÉE**

**180-21 8. NOMINATION DE MONSIEUR MARTIN VACHON À TITRE DE « CHAUFFEUR-OPÉRATEUR » RÉGULIER**

**CONSIDÉRANT** le poste laissé vacant à la suite de la nomination de monsieur Martin Barette au poste de journalier régulier - spécialité asphalte;

**CONSIDÉRANT** que le Service des travaux publics a procédé à l’affichage d’un poste de chauffeur-opérateur, temps complet, le tout suivant les dispositions de la convention collective en vigueur, le 19 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** que, conformément aux dispositions prévues à la convention collective des employés manuels, le poste est accordé à l’employé qui a le plus d’ancienneté;

**CONSIDÉRANT** qu'après analyse, monsieur Martin Vachon fait partie des employés ayant le plus d'ancienneté répondant aux exigences du poste de chauffeur-opérateur;

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, le taux horaire applicable au cinquième échelon sera de 27,56 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est résolu à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à la nomination de monsieur Martin Vachon à titre de chauffeur-opérateur au Service des travaux publics, échelon 5, et ce, à compter du 28 juillet 2021.

#### **ADOPTÉE**

181-21 9.

#### **DÉPASSEMENT DE COÛTS DE BEUVAIS & VERRET POUR LA CONSTRUCTION DU POINT DE SERVICE**

**CONSIDÉRANT** que le 28 août 2018, la Ville accordait un contrat pour la rénovation du presbytère et la construction d'un bâtiment annexé au montant de 5 231 361,35 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement final (no. 15) de la société *Beauvais & Verret* au montant de 67 623,56 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** qu'il a un dépassement de coûts au montant de 547,65 \$;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'adoption de la résolution 195-18, le conseil a octroyé le contrat pour une somme de 5 231 361,35 \$ ainsi qu'une réserve de 392 352,11\$, totalisant 5 623 713,46 \$;

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution 258-19 prévoyant une réserve supplémentaire de 575 000 \$;

**CONSIDÉRANT** le dépassement de coûts des sommes initialement autorisées, un montant de 547,65 \$ est nécessaire pour effectuer les paiements pour la rénovation du presbytère et la construction d'un bâtiment annexé;

**CONSIDÉRANT** que le coût total est donc de 6 199 261,11 \$, toutes taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** que cette somme est disponible au règlement d'emprunt 308-18;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a donc lieu d'autoriser le paiement de la somme de 547,65 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Sylvie Falardeau et résolu :

**D'AUTORISER** le dépassement des coûts de 547,65 \$ pour la rénovation du presbytère et la construction d'un bâtiment annexé.

**D'AUTORISER** que le financement soit pris à même le règlement d'emprunt 308-18.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

**182-21 10. OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHÉOLOGIE DEVANT LE PARVIS DE L'ÉGLISE**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de la revitalisation de la rue Notre-Dame, des travaux d'aménagement seront effectués sur le terrain devant le parvis de l'Église;

**CONSIDÉRANT** qu'un inventaire archéologique est requis pour évaluer le potentiel archéologique de la zone touchée par les travaux;

**CONSIDÉRANT** que cet inventaire servira à vérifier le potentiel archéologique de la zone, déterminer la profondeur des niveaux en place et effectuer des recommandations archéologiques pour la réalisation des travaux d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** que l'offre de services a été demandée à la société Gaia puisque cette dernière a déjà réalisé des travaux lors de la construction du Point de service et, par conséquent, connaît bien le dossier;

**CONSIDÉRANT** que la somme de 21 913,92 \$, taxes nettes, nécessaire au paiement est disponible au poste des honoraires professionnels du budget de fonctionnement;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par André Laliberté, appuyé par Sylvie Falardeau et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat pour l'inventaire archéologique au montant de 23 998,59 \$, toutes taxes incluses à la firme Gaia;

**DE CONSTITUER** une réserve de 10% au montant de 2 399,86 \$ toutes taxes incluses pour toutes demandes de travaux supplémentaires pour donner suite à de possibles imprévus pouvant être rencontrés dans le cadre de l'inventaire archéologique.

**D'ADOPTER** une résolution afin de permettre d'effectuer l'inventaire archéologique et autoriser le directeur du Service des loisirs à signer tous les documents qui s'y rattacheront.

**D'AUTORISER** que le financement soit pris à même les honoraires professionnels au budget de fonctionnement.

**D'AUTORISER** la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la firme, sur production des documents requis.

#### **ADOPTÉE**

**183-21 11. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PPCMOI – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE DOMESTIQUE AU 6345, BOULEVARD WILFRID-HAMEL – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Les membres du conseil municipal siègent pour tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – Projet de

construction d'un bâtiment d'entreposage domestique au 6345, boulevard Wilfrid-Hamel.

Le projet de résolution est expliqué et personne ne se manifeste pour s'exprimer sur le sujet.

184-21 12.

**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE PPCMOI – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT D'ENTREPOSAGE DOMESTIQUE AU 6345, BOULEVARD WILFRID-HAMEL – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION**

**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble déposée par monsieur Denis Asselin, représentant par procuration de l'entreprise 9292-0172 Québec inc., propriétaire du 6345, boulevard Wilfrid-Hamel à L'Ancienne-Lorette;

**CONSIDÉRANT** que la demande concerne les lots 1 309 595 et 1 312 902 du cadastre du Québec, situés en partie dans les zones C-C<sub>3</sub> et C-C<sub>4</sub> et dans la zone I-A<sub>1</sub>;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre le réaménagement complet du site et la construction d'un bâtiment destiné à de l'entreposage domestique d'environ 9 680 mètres carrés de superficie de plancher répartis sur trois étages, le tout selon le plan projet d'implantation produit par Pierre Hains, arpenteur-géomètre, portant la minute 14 499, déposé le 8 juillet 2021 et les plans d'architecture préparés par monsieur Apostolos Caroussos, architecte, portant le numéro 2549, datés du 8 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** que l'usage commercial d'entreposage à des fins domestique n'est pas autorisé par le *Règlement de zonage n° V-965-89* dans la zone C-C<sub>3</sub> et I-A<sub>1</sub>;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment projeté comporte trois étages, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de deux étages;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment projeté présente une hauteur de 11,5 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 10 mètres;

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit l'aménagement de 69 cases de stationnement sur l'ensemble du site alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 136 cases;

**CONSIDÉRANT** que le projet prévoit l'aménagement de cinq cases de stationnement situées en cour avant du bâtiment principal donnant sur le boulevard Wilfrid-Hamel, alors que le *Règlement de zonage n° V-965-89* interdit les stationnements en cour avant sur toute la longueur du boulevard Wilfrid-Hamel;

**CONSIDÉRANT** que le projet implique le réaménagement de l'ensemble du site, incluant l'ajout d'espace de verdure, d'îlots de plantation et le retrait de cases de stationnement en devanture du bâtiment principal existant;

**CONSIDÉRANT** le plan d'aménagement paysager préparé par Nadège Tchunte, architecte paysagiste, portant le numéro 2823, daté du 9 juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'éclairage incluant la photométrie devra être déposé par le demandeur préalablement à l'émission du permis de construction;

**CONSIDÉRANT** que les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n° V 965 89* s'avèrent mineurs considérant la nature et le gabarit du projet;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution soustrait le projet à l'application du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° V-1019-91*, mais que les critères de qualité et d'intégration prévus audit règlement ont été considérés;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'un projet admissible au *Règlement n° 262-2016 concernant l'adoption d'un règlement-cadre sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)*;

**CONSIDÉRANT** que le projet répond à l'ensemble des critères d'évaluation mentionnés au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 17 du *Règlement n° 262-2016*;

**CONSIDÉRANT** que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le présent projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

**CONSIDÉRANT** qu'une assemblée publique de consultation sur le projet a été tenue le 27 juillet 2021;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Josée Ossio et résolu :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette accorde la demande d'autorisation qui lui est présentée conformément au *Règlement n° 262-2016* et aux conditions ci-haut mentionnées.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements prévus au chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) relativement au projet de construction d'un bâtiment d'entreposage domestique au 6345, boulevard Wilfrid-Hamel.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le présent projet de résolution relativement au projet de construction soumis par le demandeur.

#### **ADOPTÉE**

#### **185-21 13. APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2021**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juin comme suit :

##### **ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

– Rémunération et remises	492 295,10 \$
– Biens et services	4 785 729,05 \$
– Frais de financement	1 009 887,00 \$

##### **REMBOURSEMENTS**

– Taxes, inscription aux activités des loisirs et dépôt de garantie	65 090,89 \$
---	--------------

##### **ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

– Immobilisations	<u>146 638,79 \$</u>
-------------------	----------------------

**TOTAL** **6 499 640,83 \$**

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par André Laliberté et résolu :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer pour le mois de juin, d'en autoriser et ratifier les paiements.

## **ADOPTÉE**

**186-21 14. MOTION DE FÉLICITATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ENDROIT DE MONSIEUR FÉLIX AUGER-ALIASSIME POUR SA PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO**

Le maire, monsieur Gaétan Pageau, ainsi que les membres du conseil tiennent à souligner la participation de monsieur Félix Auger-Aliassime aux Jeux olympiques de Tokyo.

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette félicite monsieur Félix Auger-Aliassime.

## **ADOPTÉE**

**187-21 15. MOTION DE FÉLICITATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ENDROIT DE MADAME EVELYNE VIENS POUR SA PARTICIPATION AUX JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO**

Le maire, monsieur Gaétan Pageau, ainsi que les membres du conseil tiennent à souligner la participation de madame Evelyne Viens aux Jeux olympiques de Tokyo.

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé et résolu unanimement :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette félicite madame Évelyne Viens.

## **ADOPTÉE**

**22. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**188-21 23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

## **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Charles Guérard appuyé par André Laliberté et résolu :

**DE LEVER** la séance, il est 20h52.

## **ADOPTÉE**

---

**Gaétan Pageau**  
Maire

---

**Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque**  
Greffière



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1459, RUE SAINT-OLIVIER



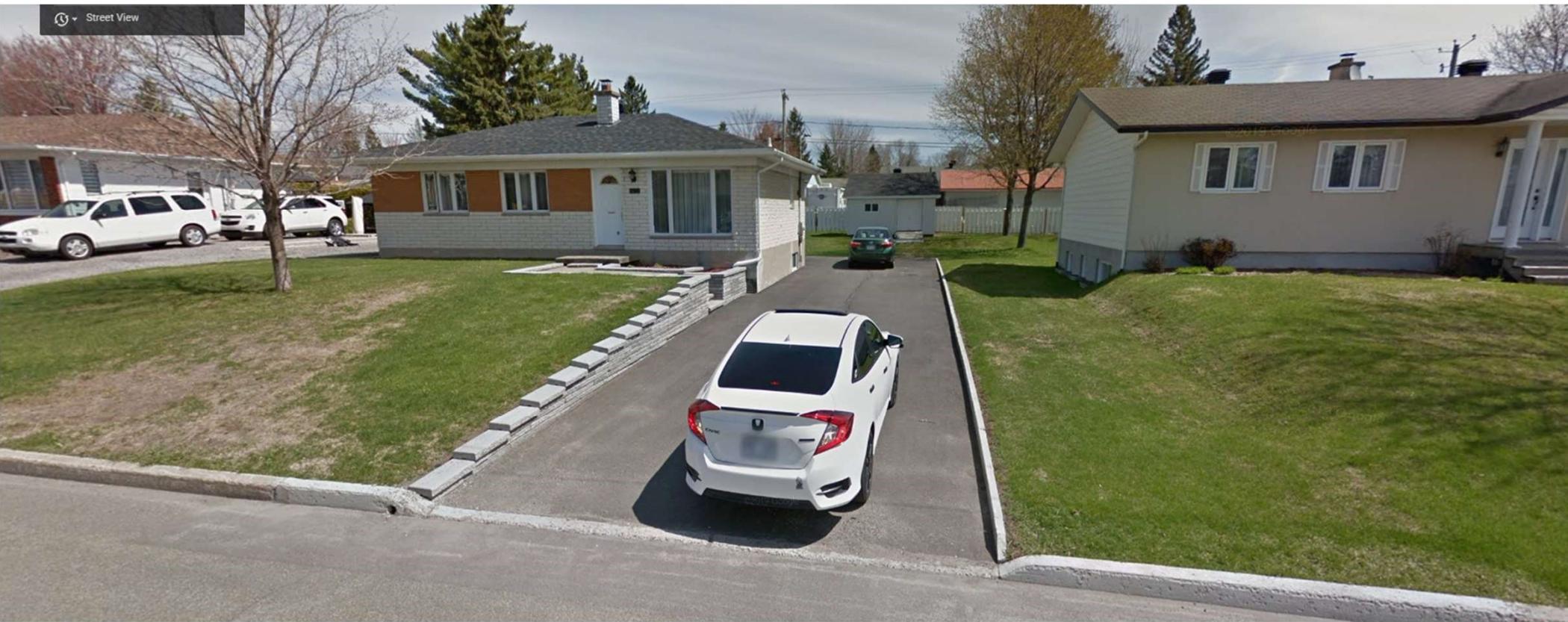


#1463

#1459

#1455

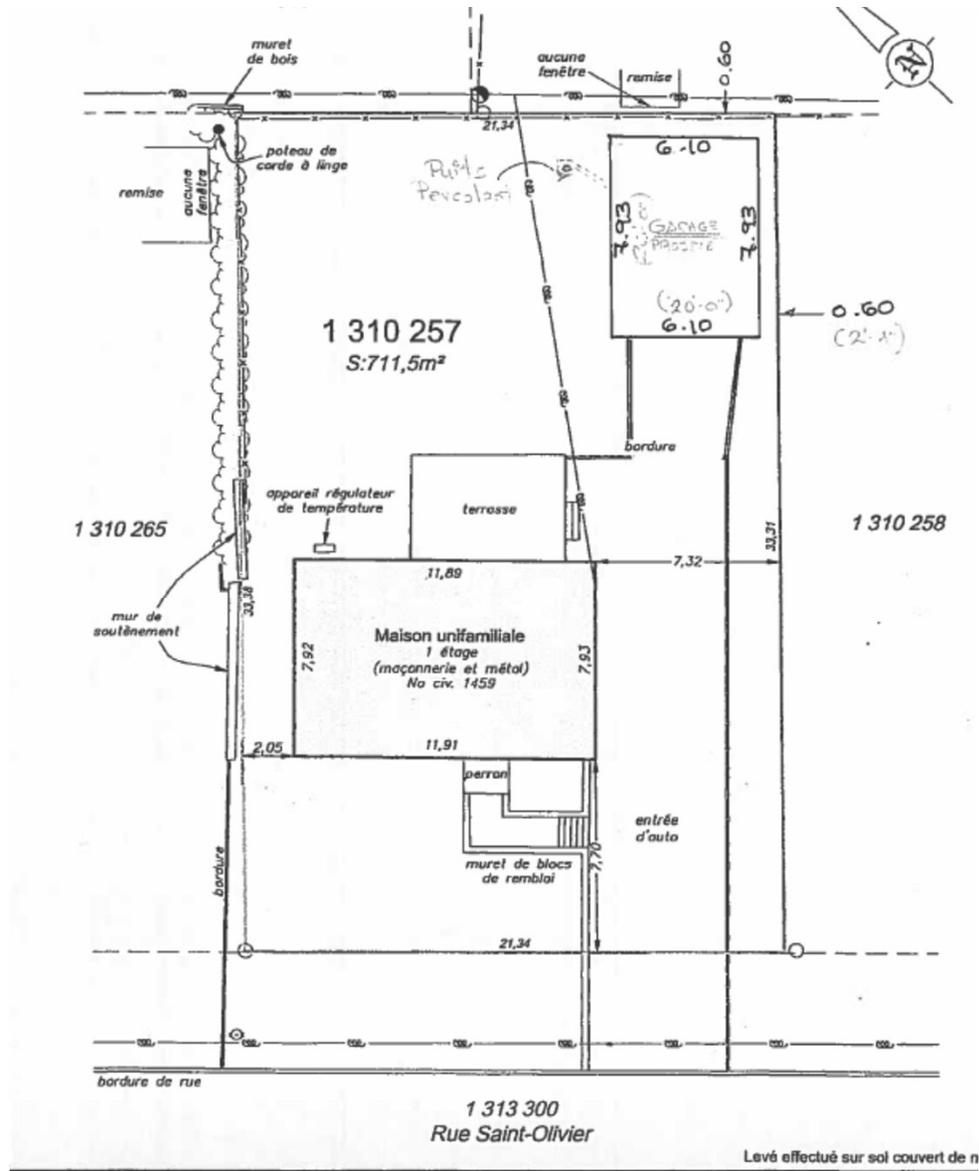
Rue Saint-Olivier

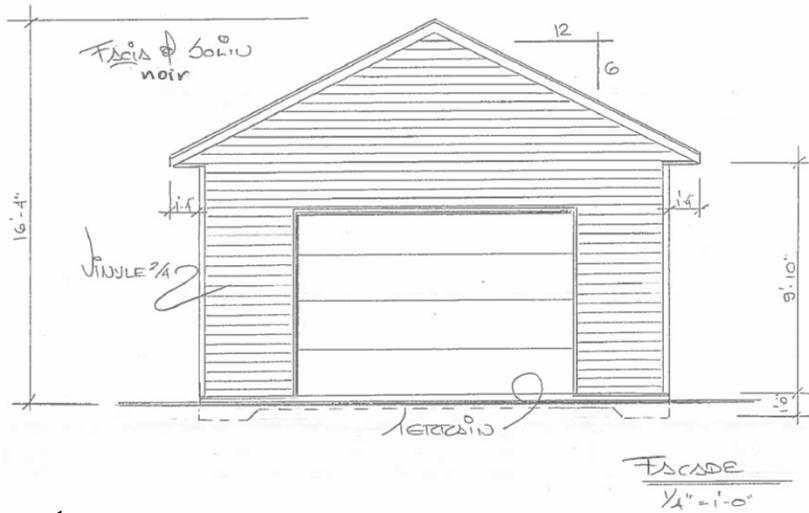




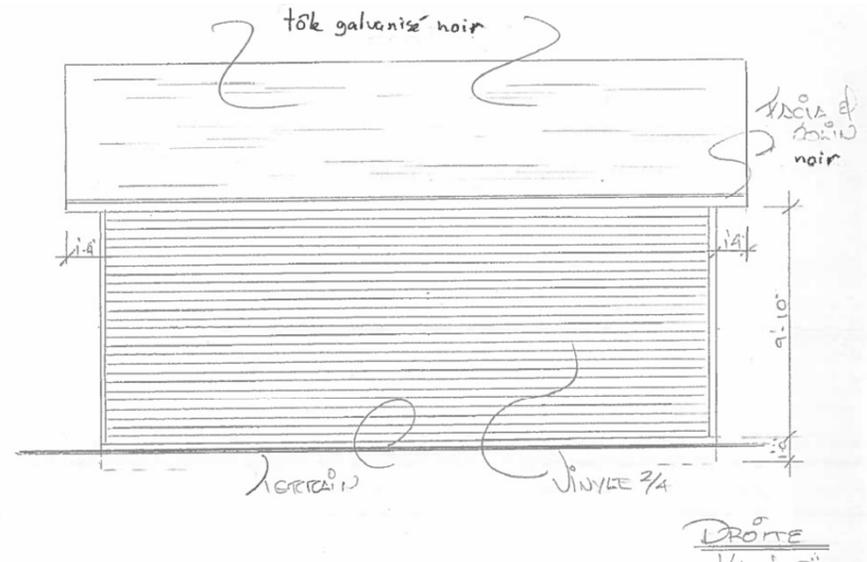
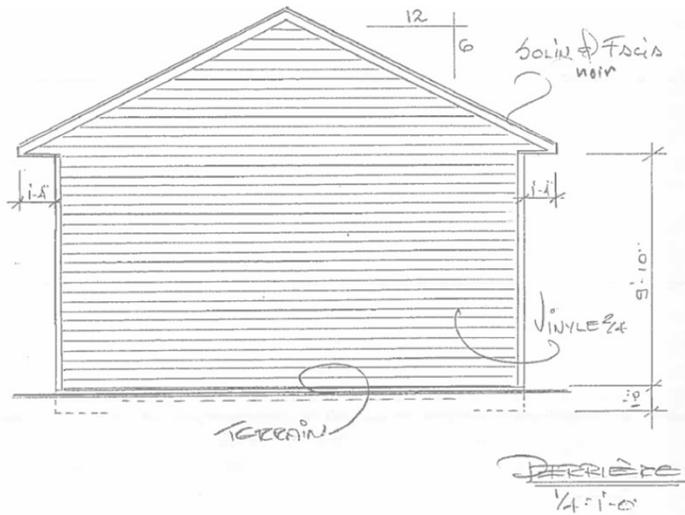
## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie de 48 mètres carrés, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 40 mètres carrés.



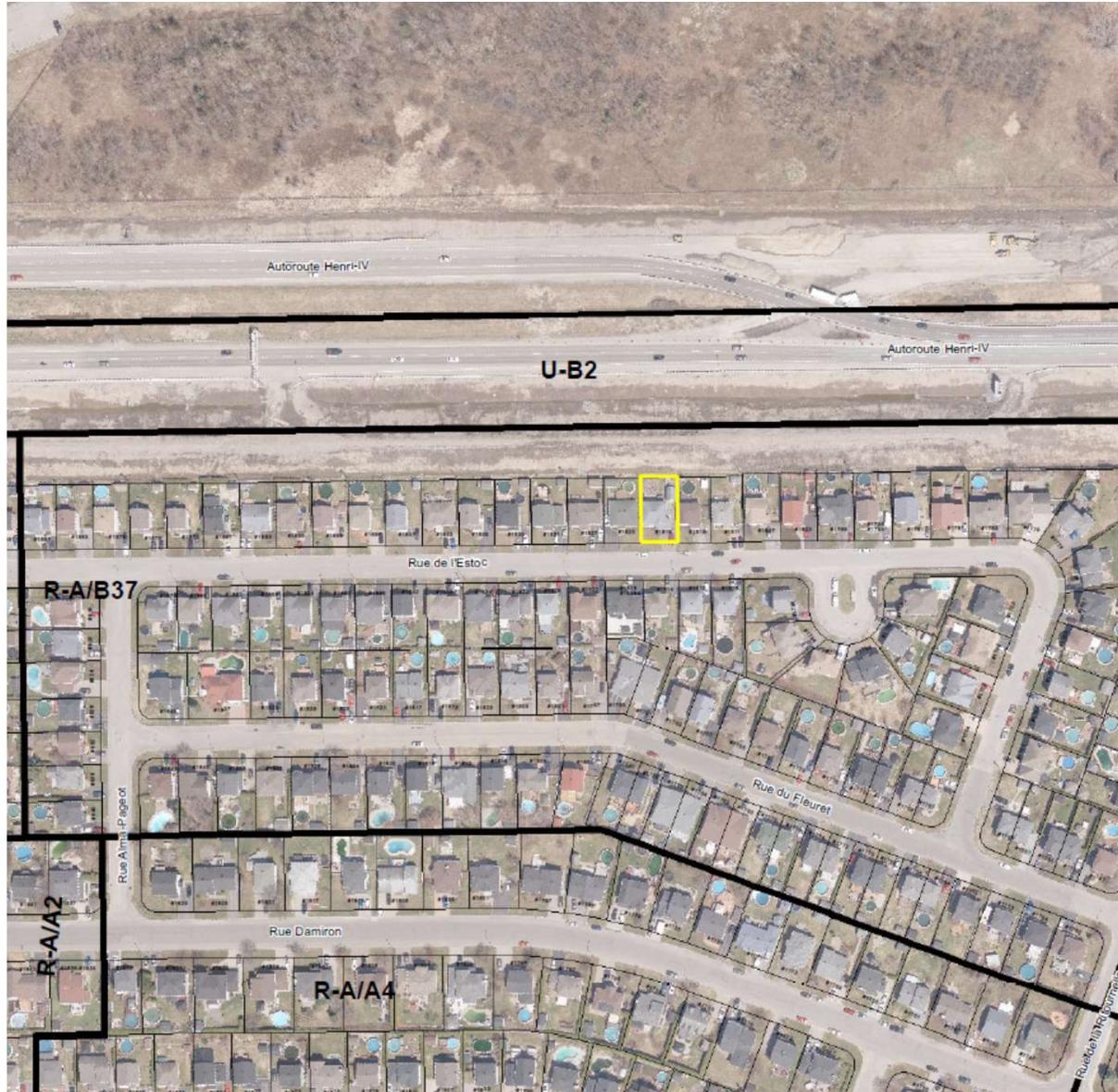


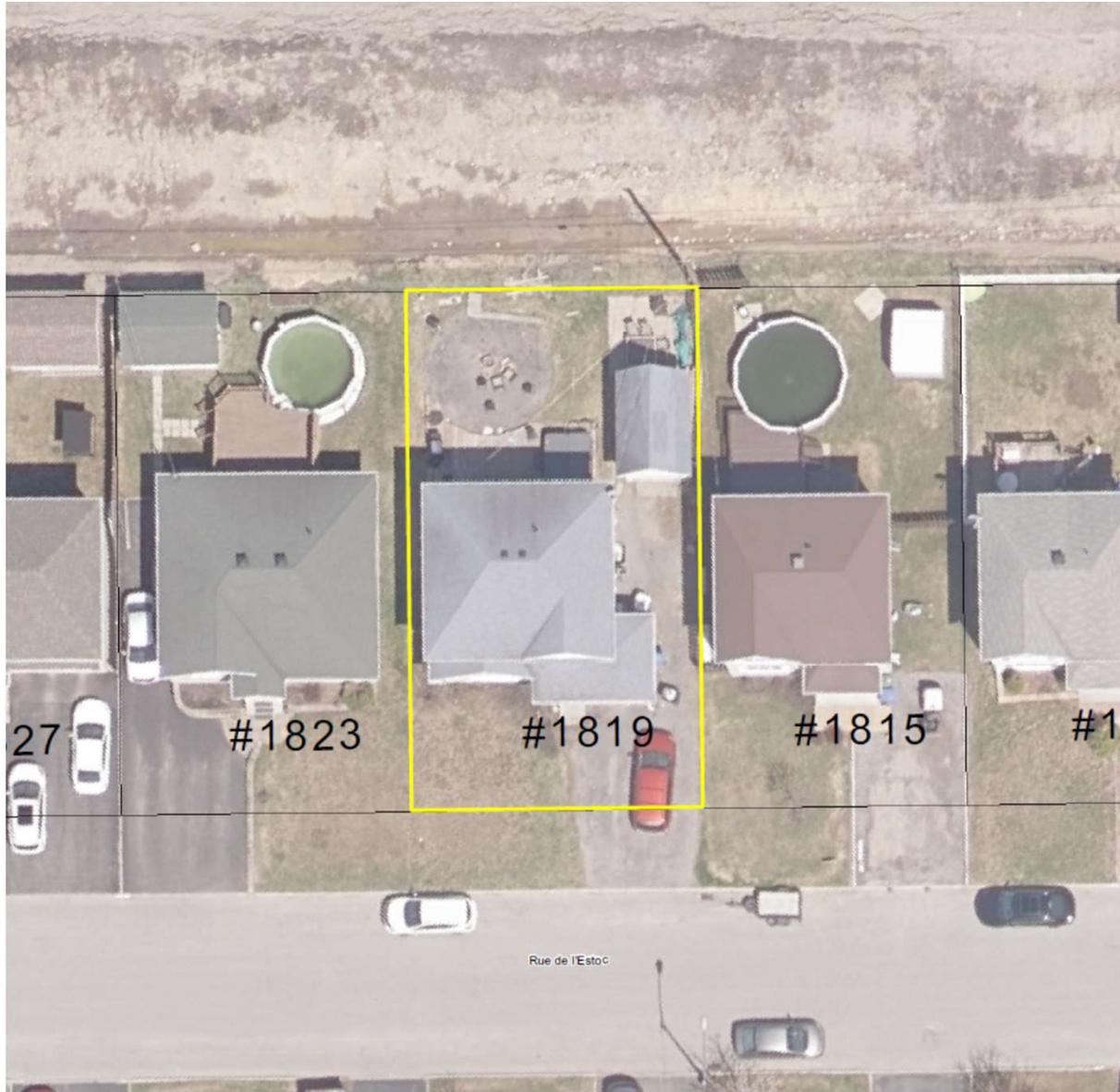
**Revêtements**  
**Murs : Vinyle blanc**  
**Toiture : tôle noire**





## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1819, RUE DE L'ESTOC





27

#1823

#1819

#1815

#1

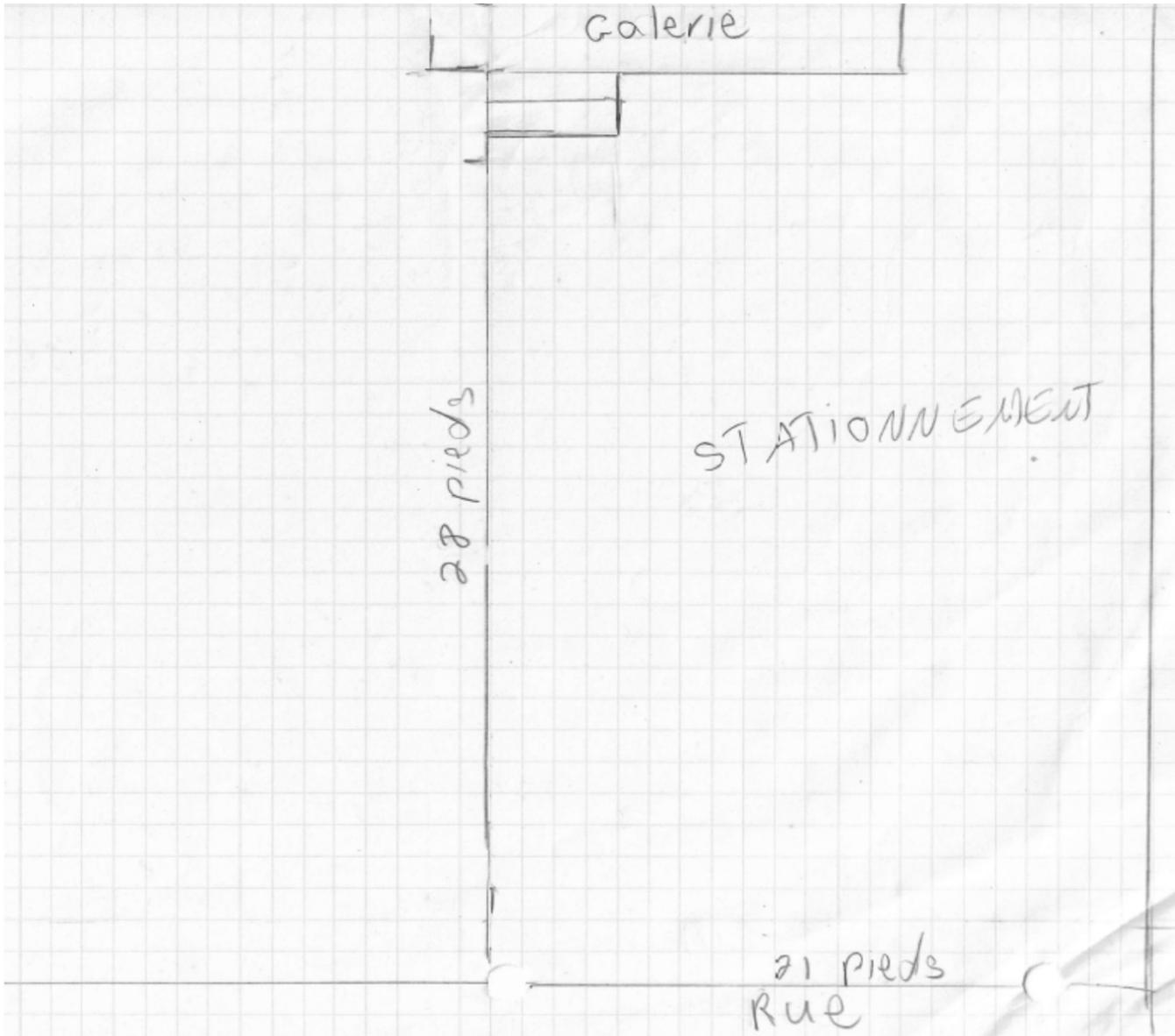
Rue de l'Estoc

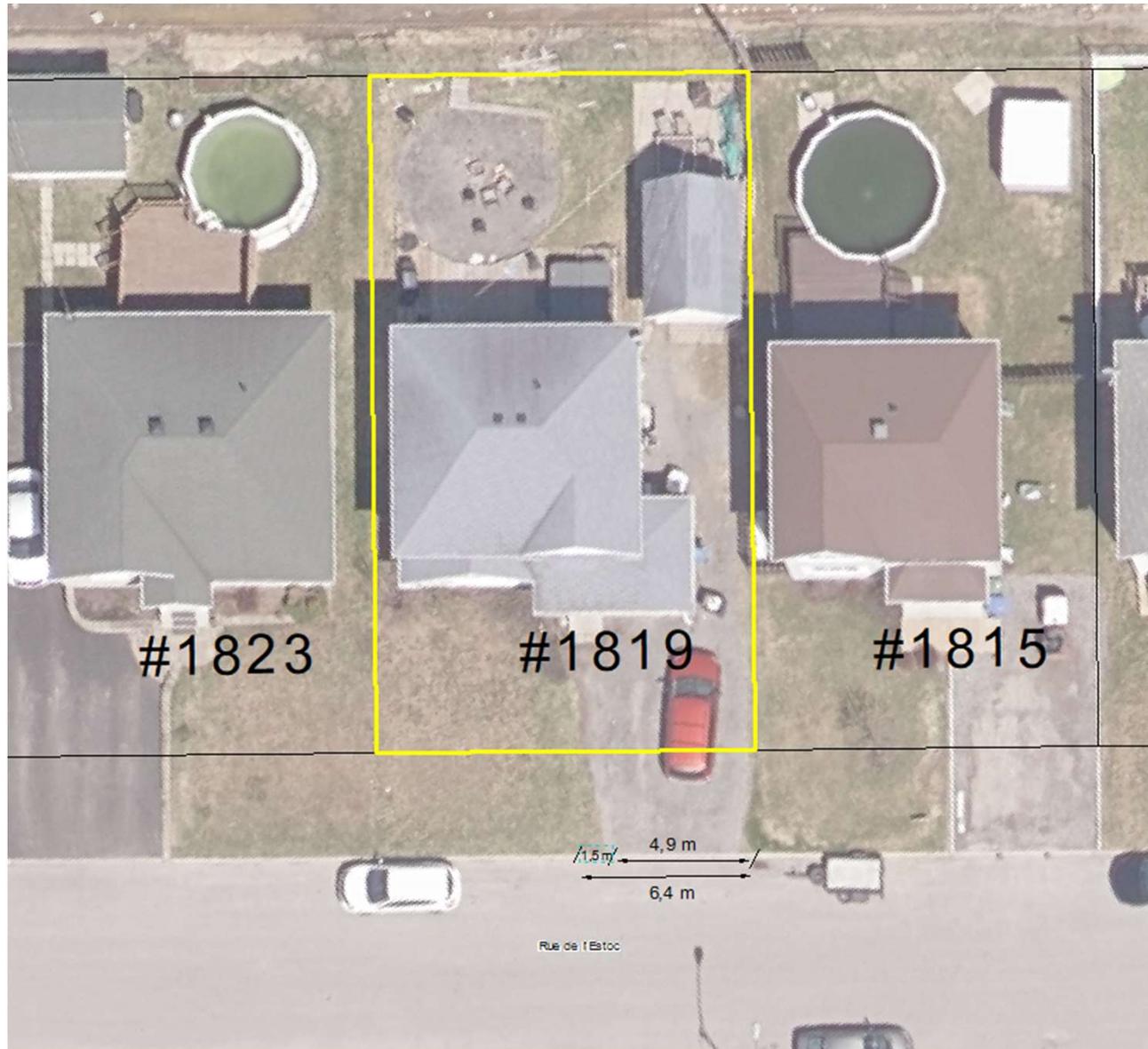




## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une ouverture à la rue d'une largeur de 6,4 mètres, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6,1 mètres.





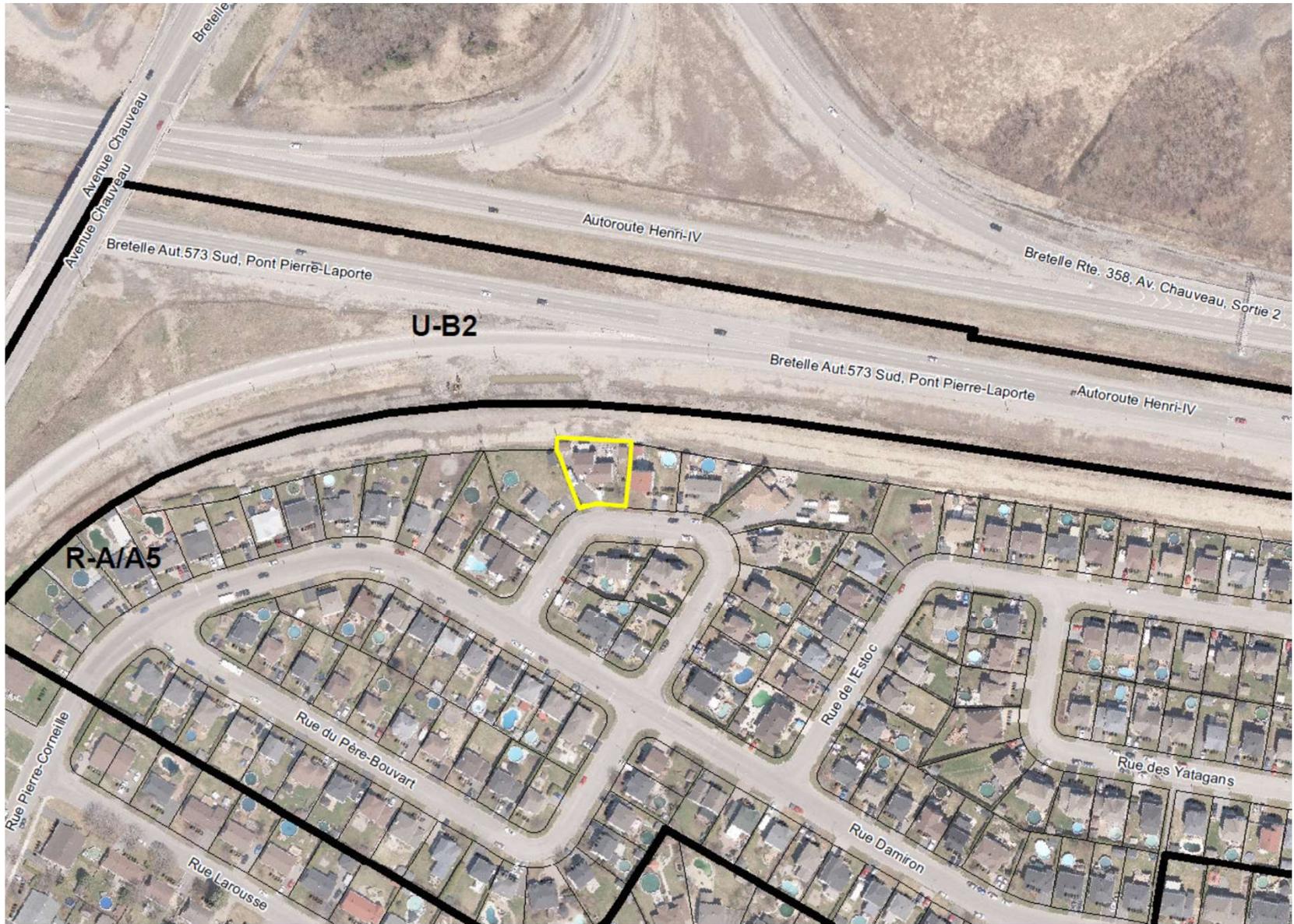


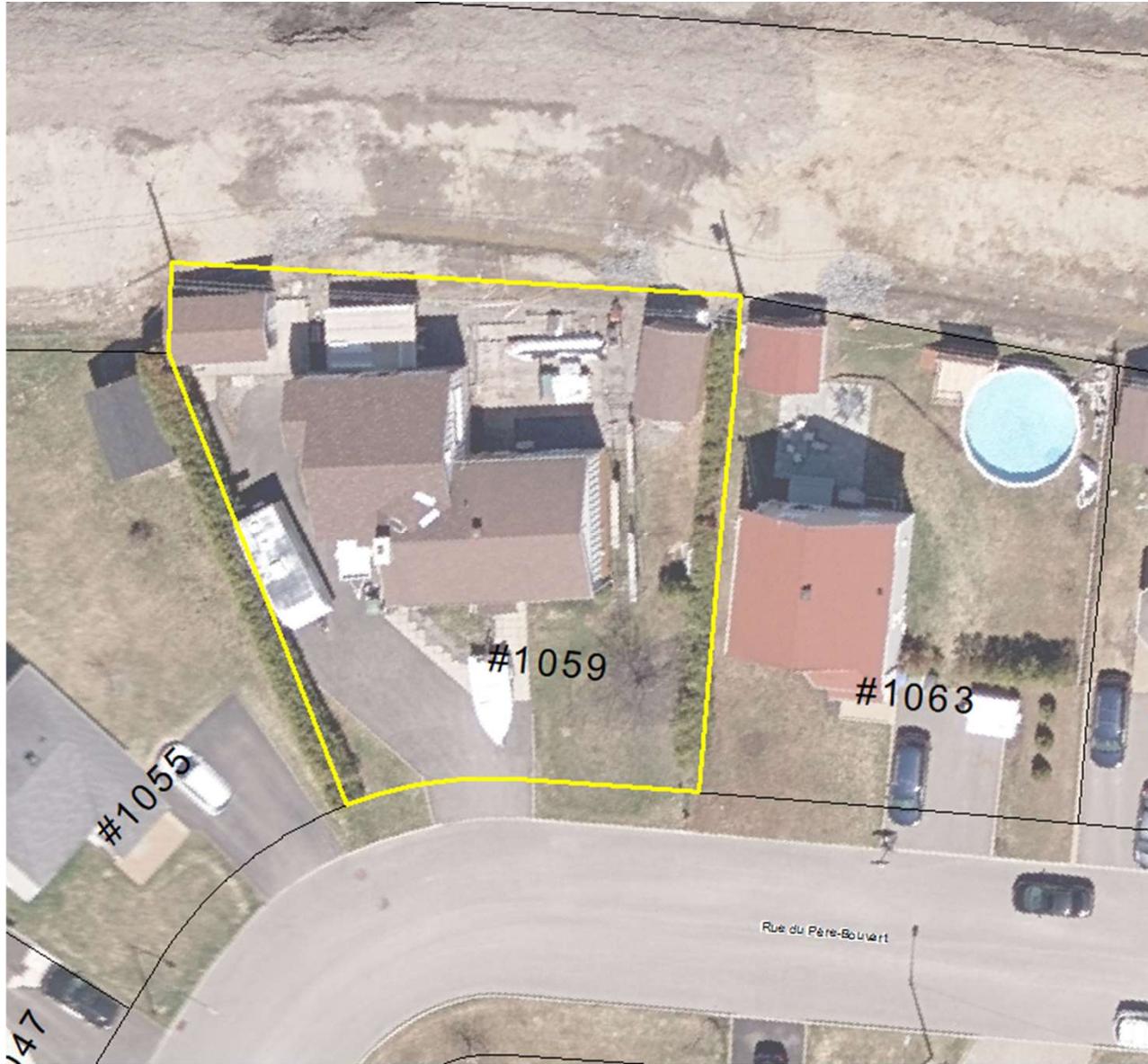
418 455-1111

1,5 m



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1059, RUE DU PÈRE-BOUVART



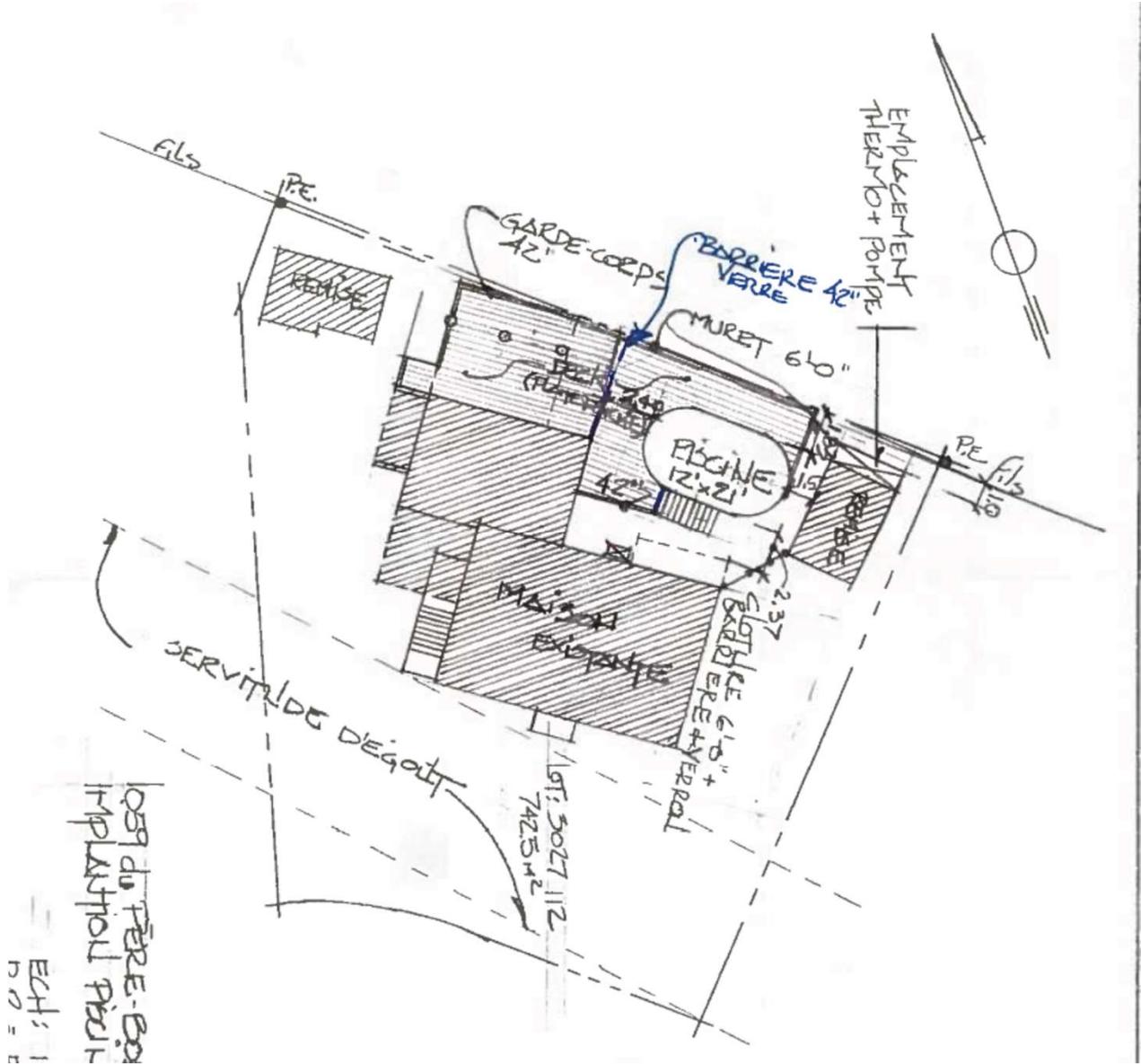




## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'installation d'une piscine hors-terre avec les dérogations suivantes au *Règlement de zonage n° V-965-89* :

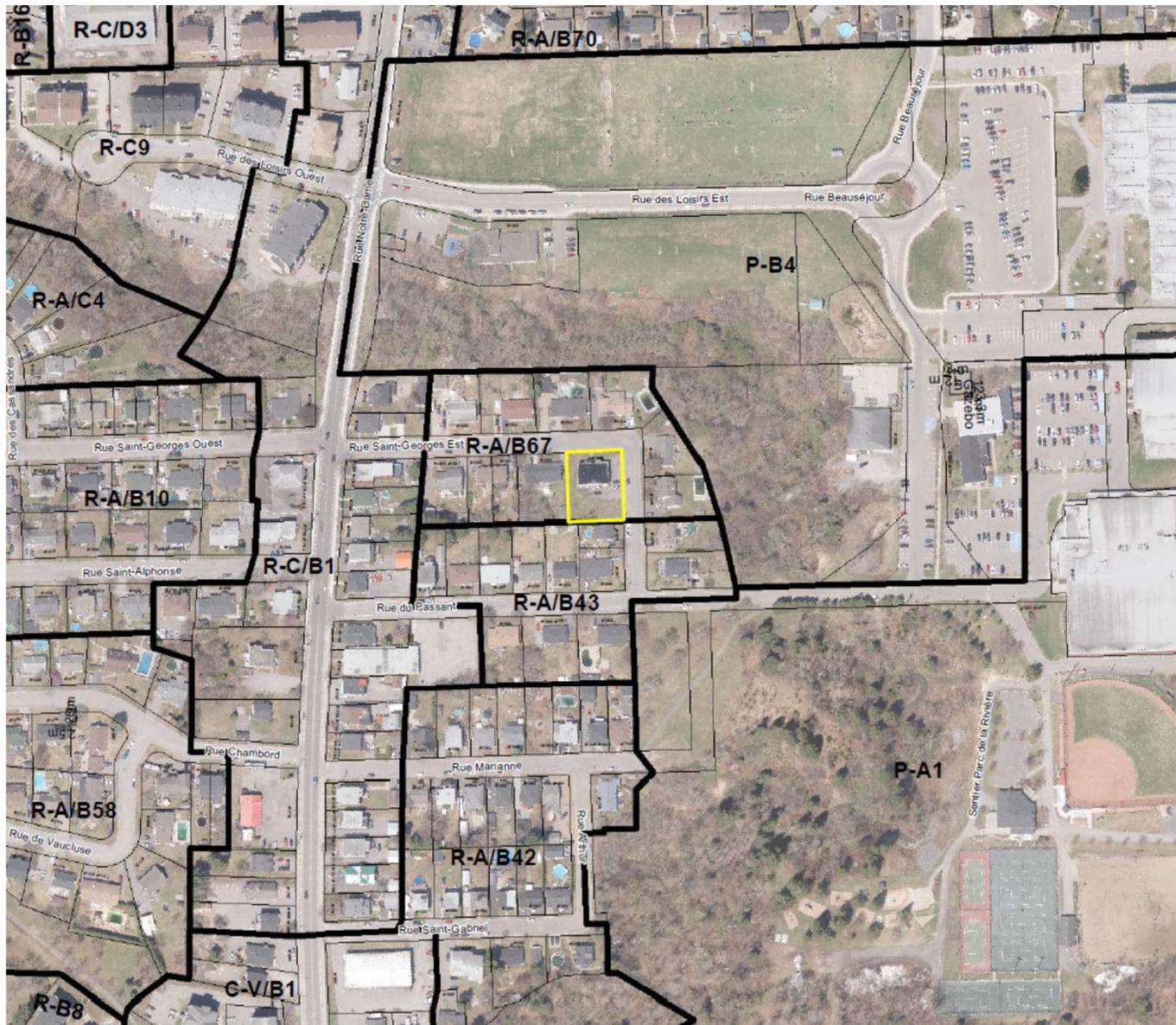
- Permettre qu'une plate-forme soit située à 0 mètre de la ligne arrière du terrain alors que le minimum prescrit est de 2 mètres;
- Permettre que des appareils liés au fonctionnement de la piscine (thermopompe et filtreur) soient situés à 0,6 mètre la ligne arrière du terrain alors que le minimum prescrit est de 1,5 mètre.

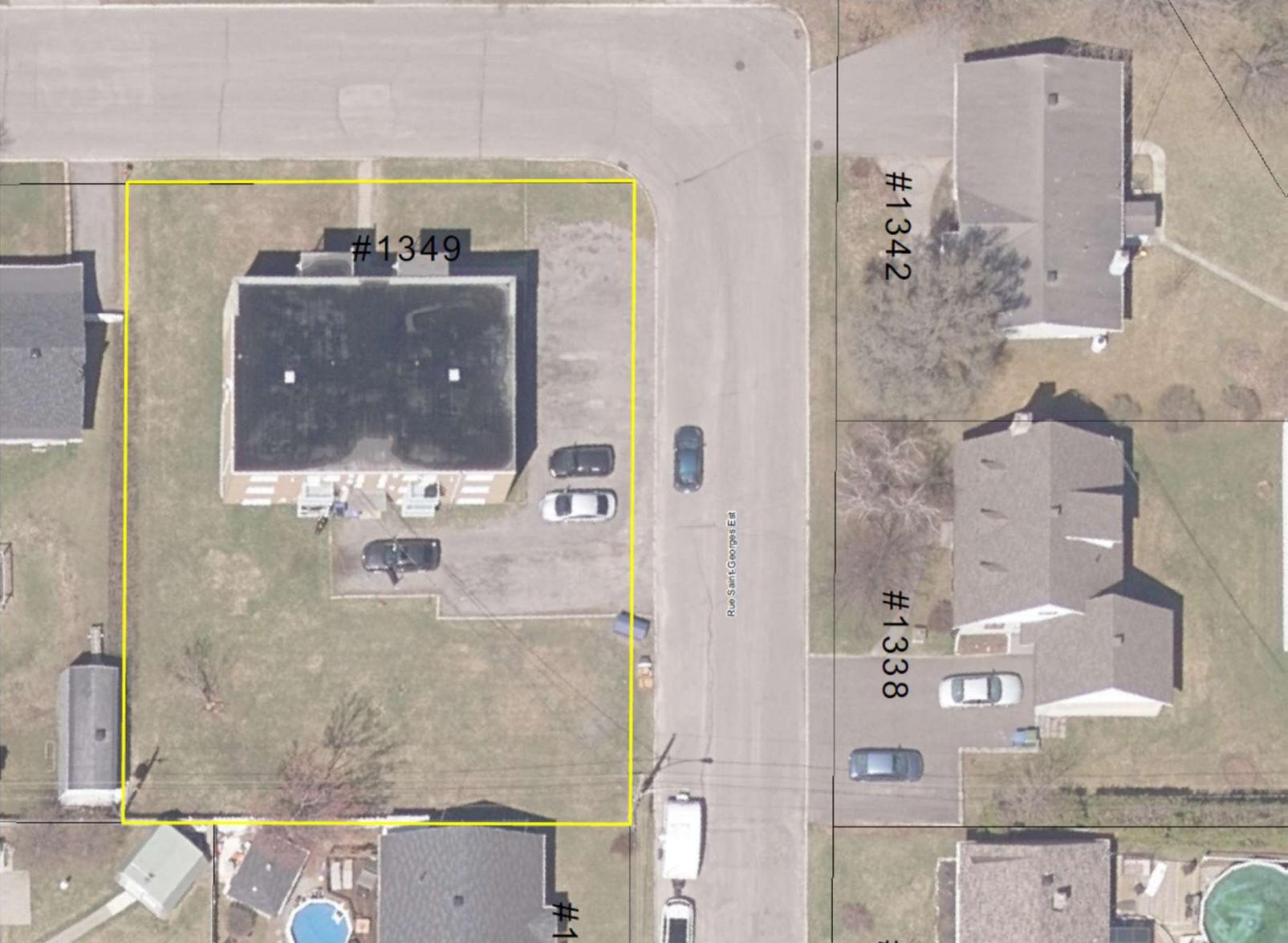






**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES  
1349, RUE SAINT-GEORGES EST**





#1349

#1342

#1338

Rue Saint Georges Est

#1

**Date de  
construction  
1969**







## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la subdivision du terrain avec les dérogations suivantes :

- Une marge de recul latérale de 4,22 mètres pour un bâtiment principal comportant 6 logements alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 4,5 mètres;
- Un pourcentage de cour arrière de 30 % alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 35 %.

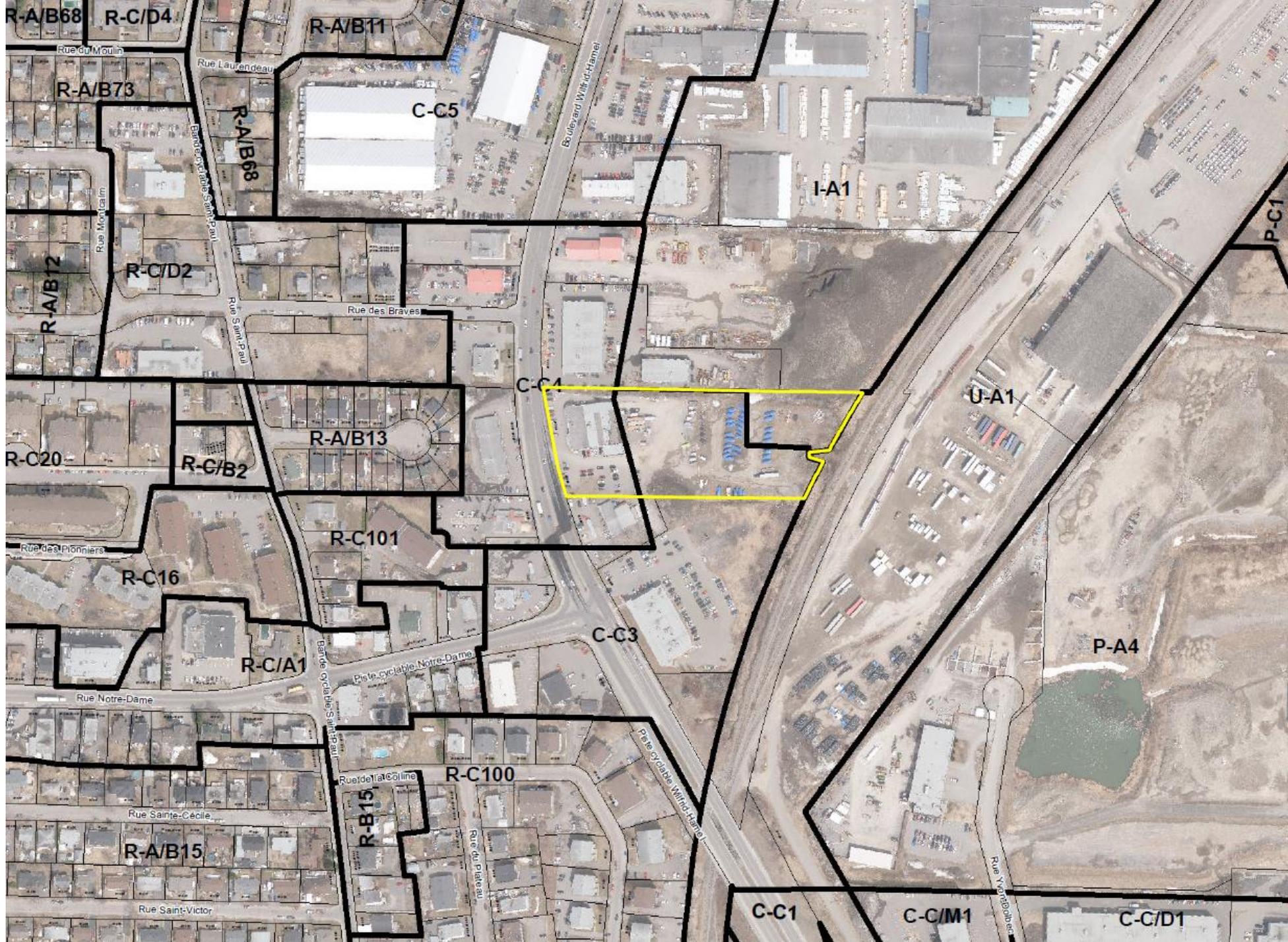




**PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

**6345, BOULEVARD WILFRID-HAMEL**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION**



R-A/B68 R-C/D4

R-A/B11

R-A/B73

C-C5

I-A1

R-A/B68

R-A/B72

R-C/D2

R-C20

R-C/B2

R-A/B13

C-C1

U-A1

R-C16

R-C101

C-C3

P-A4

R-C/A1

Rue Notre-Dame

R-C100

C-C1

C-C/M1

C-C/D1

R-A/B15

R-B15

Rue Saint-Victor

Rue du Plateau

Rue du Moulin

Rue Lauréneau

Boulevard Wilfrid-Hamel

Rue Montcalm

Boulevard de la Sainte-Paul

Rue Saint-Paul

Rue des Braves

Rue des Pionniers

Piste cyclable Notre-Dame

Rue de la Coline

Piste cyclable Wilfrid-Hamel

Rue Vignobles





## NATURE DE LA DEMANDE

Permettre la construction d'un bâtiment destiné à de l'entreposage domestique d'environ 9 680 mètres carrés de superficie de plancher répartis sur trois (3) étages.

# UTILISATION DU PPCMOI

- Permet d'autoriser un projet de construction d'un immeuble qui déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme
- Permet d'exiger toutes conditions relatives à sa réalisation (implantation, intégration architecturale, délais de réalisation, fourniture de garanties financières, etc.)
- Nouveau zonage est rattaché au projet lui-même et non à toute la zone
- Permet une plus grande prise en charge du projet et une plus grande flexibilité comparativement à la modification au zonage
- Instrument de choix pour les projets de grande envergure ou encore présentant des complexités inhérentes à leurs caractéristiques particulières
- Projet évalué sur la base des critères inscrits à même le règlement cadre n° 262-16 et au PIIA. (Dois recevoir l'avis préalable du CCU)
- Méthode utilisée au cours des dernières années pour les projets de grande envergure ou pour des projets particuliers (Endoceutics, Hôpital Sainte-Monique, Garage Leroux)
- Résolution autorisant le projet particulier traitée comme un règlement modifiant un règlement d'urbanisme, donc assujettie à la consultation publique, susceptible d'approbation référendaire et soumise à l'approbation de l'agglomération;

# DEMANDE D'AUTORISATION PPCMOI

**La présente demande d'autorisation vise à permettre les éléments dérogatoires au *Règlement de zonage n°V-965-89* suivants :**

- Autoriser l'usage «Entreposage à des fins domestique » alors que cet usage n'est pas autorisé aux grilles des usages et des normes de la zone I-A1;
- Autoriser que le bâtiment projeté comporte trois (3) étages, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de deux (2) étages;
- Autoriser que le bâtiment projeté présente une hauteur de 11,5 mètres , alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 10 mètres;
- Autoriser l'aménagement de cinq (5) cases de stationnement en cour avant en bordure du boulevard Wilfrid-Hamel alors que les stationnements sont interdits en cour avant sur toute la longueur du boulevard Wilfrid-Hamel;
- Autoriser l'aménagement de 69 cases de stationnement sur l'ensemble du site alors que le minimum prescrit est de 136 cases.







# Plan d'aménagement paysager (liste plantation)

## ARBRES

ARBRES COLONNAIRES LE LONG DES ALLÉES DE CIRCULATION POUR LAISSER DE L'ESPACE AUX VÉHICULES LOURDS.

AMELANCHIER ALNIFOLIA "STANDING OVATION"



ACER RUBRUM AMSTRONG



CELTIS OCCIDENTALIS "PRAIRIE SENTINEL"



ARBRE À PLUS GRAND DÉPLOIEMENT POUR CRÉER DE L'OMBRE DANS LA ZONE REPAS ET SUR LE STATIONNEMENT

CELTIS OCCIDENTALIS



ACER RUBRUM



JUNIPERUS VIRGINIANA PICEA PUNGENS "BABY BLUE"



## AMBIANCE VÉGÉTALE

ALTERNANCE D'ARBUSTES AUX COULEURS VARIÉES



UTILISATION DES GRAMINÉES POUR CRÉER DU MOUVEMENT



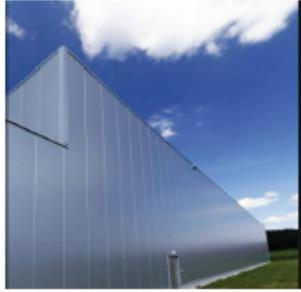
Article	Quantité	Nom Latin	Calibre	Format	Distance de plantation c/c
---------	----------	-----------	---------	--------	----------------------------

ARBRES					
Ar "N"	4	Acer rubrum "Northwood"	250 CM		
Ar "Ag"	18	Acer rubrum "Armstrong gold"	175 CM		
Aa "So"	19	Amelanchier alnifolia "Standing ovation"	050 CM		
Co	1	Celtis occidentalis	175 CM		
Co "Ps"	16	Celtis occidentalis "Prairie Sentinel"	050 CM		
Jv	5	Juniperus virginiana	150 CM		
Pp "Bb"	3	Picea pungens "Baby blue"	060 CM		
ARBUSTES					
Am		Aronia melanocarpa			
Bx "Gm"		Buxus x "Green mound"			
Di "C"		Diervilla lonicera "Copper"			
Mg		Myrica gale			
Ral		Ribes alpinum			
Vi		Viburnum lantana			
VIVACES					
Dc		Deschampsia cespitosa			
Gs "A"		Geranium sanguineum "Album"			
Gs "MI"		Geranium sanguineum "Max Frei"			
H "Hr"		Hemerocallis "Happy Returns"			
Nf "WI"		Nepeta faassenii "Walker's low"			

CONTRASTE DE COULEURS FRANCHES

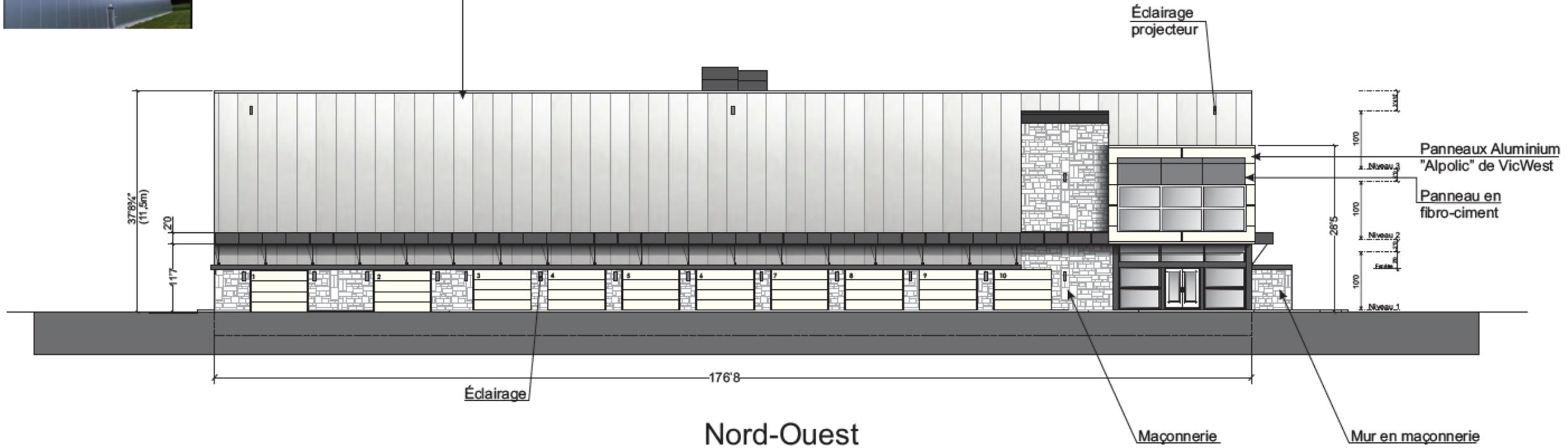


# Plan d'architecture

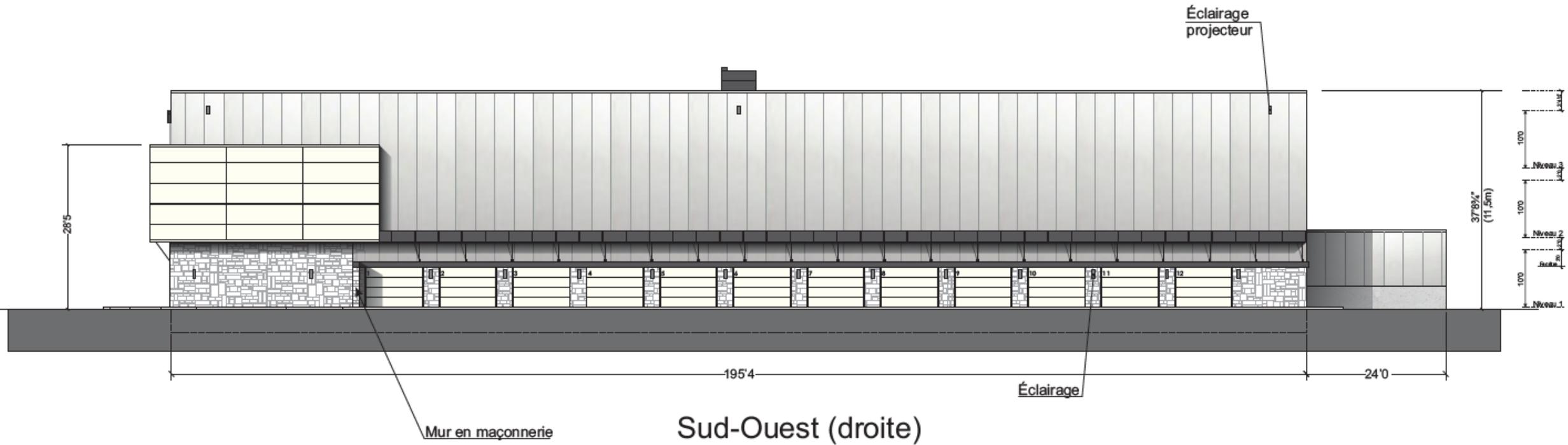


Panneaux isolés en aluminium  
"Heavy Embossed (HE40)" de AWIP

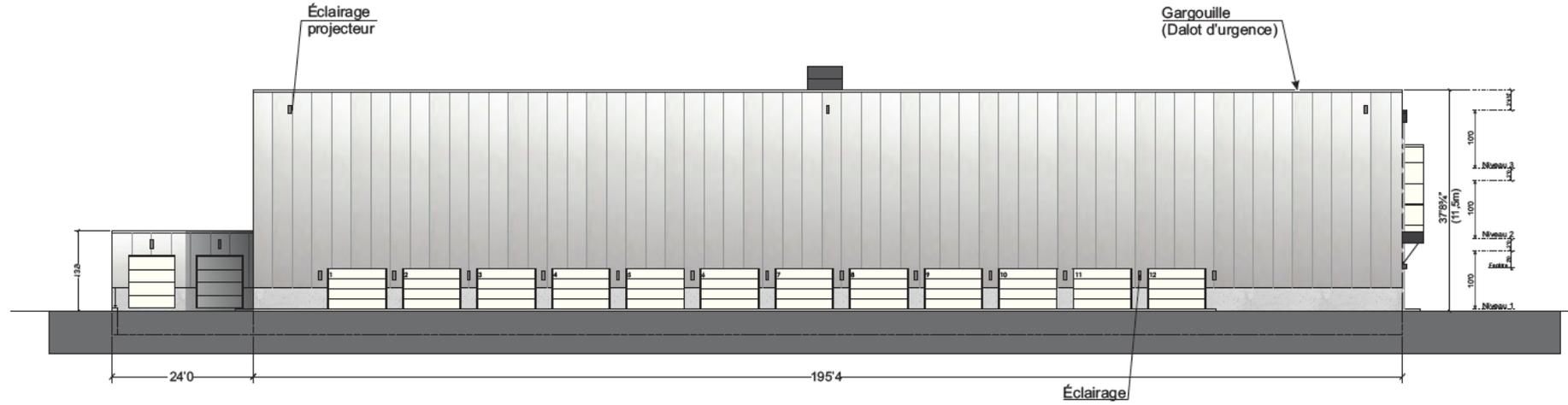
Rez-de-chaussée (Niv.1)	Niveau 2 et 3
Rangements 10' X 10' : 146	Rangements 10' X 10' : 402 (201 par étage)
Garages 12' X 20' : 32	
Garages 20' X 30' : 2	



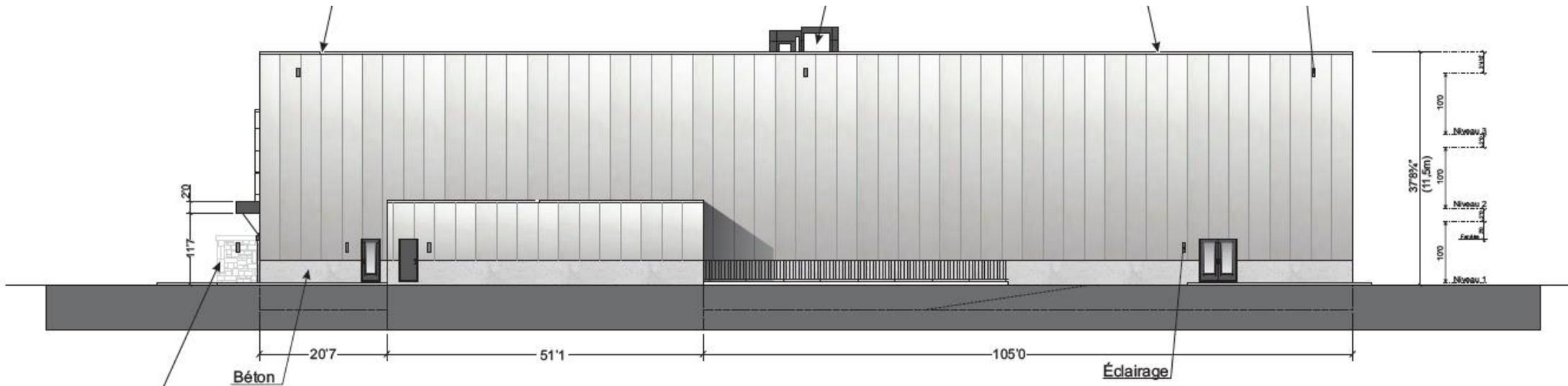
# Plan d'architecture



# Plan d'architecture



Nord-Est (gauche)



Sud-Est (arrière)

# Vue 3D



# Vue 3D



# Vue 3D



## AVIS DU CCU

**FAVORABLE**

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

### DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2021

#### ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

<b>- Rémunération</b>		<b>509 450.62 \$</b>
<b>Remises</b>		
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C 46130	2 152.10 \$
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C 46131	676.40 \$
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C 46161	264.02 \$
La Capitale assureur de l'administration publique inc.	C 46250	528.04 \$
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	A 46414	21 183.60 \$
SSQ, Société d'assurance-vie inc.	A 46598	21 213.49 \$
Fonds de Solidarité FTQ	D Direct	320.00 \$
Retraite Québec Secteur Public	D Direct	2 926.48 \$
<b>Total de la rémunération et des remises</b>		<b>49 264.13 \$</b>
		<b>558 714.75 \$</b>
<b>- Biens et services</b>		
9416-5149 Québec inc.	C 46132	187.45 \$
Apprenti de la couture	C 46133	514.48 \$
Aqua Zach Inc.	C 46134	627.67 \$
Asphalte Lagacé ltée	C 46136	644.32 \$
ATPA-Chapitre du Québec	C 46137	45.99 \$
Au Point	C 46138	9 772.88 \$
Bétonel Dalton	C 46139	19.44 \$
Bétonel Dulux	C 46140	87.96 \$
Boulet Dépôt	C 46141	2 733.98 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis	C 46142	12.29 \$
Carrières Québec inc.	C 46143	4 657.56 \$
Centre de location G.C.S. inc.	C 46144	247.20 \$
Centre Jardin de L'Aéroport	C 46145	436.87 \$
Ciment Québec inc.	C 46146	2 330.55 \$
Côté Fleury inc.	C 46147	359.16 \$
Cummins Canada ULC	C 46148	1 922.15 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C 46149	105 489.37 \$
Donnacona Ford	C 46150	447.47 \$
DTP Construction inc.	C 46151	8 443.76 \$
Éco Verdure	C 46152	8 435.45 \$
Énergie Valero inc.	C 46153	34 558.35 \$
Eurofins Environex	C 46154	150.05 \$
Gestion Reefer C.P. inc.	C 46155	1 241.48 \$
Gestions Serge Guillemette inc.	C 46156	724.30 \$
Hatem+D Web inc.	C 46157	143.72 \$
Hebdo Litho	C 46158	9 129.52 \$
Hydralis inc.	C 46159	822.44 \$
L'équipe Humania inc.	C 46160	3 494.09 \$
Le Groupe Agritex inc.	C 46162	2 497.10 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C 46163	80.79 \$
Librairie Pantoute	C 46164	1 722.36 \$
Linde Canada inc.	C 46165	843.52 \$
Madame Michelle Gagnon	C 46166	30.00 \$
MédiaQMI inc.	C 46167	2 473.97 \$
Messer Canada inc., 15687	C 46168	2 004.13 \$
Nathalie Arteau	C 46169	900.00 \$
Normand inc.	C 46170	369.06 \$
OCLC inc.	C 46171	770.42 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 46172	161.56 \$
Plomberie Fortin	C 46173	4 095.41 \$
Québec Linge Co.	C 46175	722.68 \$
Sciage & Forage Québec (1984) Inc.	C 46176	2 210.48 \$
Scierie Mobile Gilbert inc.	C 46177	128.72 \$
Serrurier Rive-Sud inc.	C 46178	2 819.19 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 46179	40.24 \$
Spécialité d'outil André Blouin	C 46181	110.32 \$
Toshiba	C 46183	138.86 \$
Xerox Canada ltée	C 46185	102.12 \$
André Falardeau	C 46186	1 026.00 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	C 46188	5 194.00 \$

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021**

**DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2021**

Dama Musique inc.	C 46189	17 246.25 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	C 46190	1 068.41 \$
Groupe Perspective (Québec) inc.	C 46191	482.90 \$
Jacques Labrecque	C 46192	1 680.00 \$
La Mutuelle des municipalités du Québec	C 46193	1 000.00 \$
Les Trois Petits Cochons	C 46194	1 721.76 \$
Meridian OneCap Crédit Corporation	C 46195	241.90 \$
Purolator inc.	C 46196	4.88 \$
Temps-Danse L'Ancestral-Lorette	C 46197	3 335.00 \$
VBAL	C 46198	2 897.50 \$
Petite caisse Hôtel de ville - Ajout fonds de caisse PVE	C 46203	500.00 \$
9416-5149 Québec inc.	C 46204	22.28 \$
Accair inc.	C 46205	1 355.96 \$
Affichez inc.	C 46206	387.47 \$
Animagination	C 46207	494.39 \$
Aqua Zach Inc.	C 46208	1 386.13 \$
ARC	C 46209	682.92 \$
Association des gens d'affaires	C 46210	1 149.75 \$
BC2 Groupe Conseil inc.	C 46211	12 181.75 \$
Boivin et Gauvin inc.	C 46212	195.46 \$
Boulet Dépôt	C 46213	1 254.14 \$
Brandt	C 46214	269.01 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis	C 46215	117.44 \$
Caroline Genois	C 46216	60.00 \$
Centre hydraulique GMB inc.	C 46217	1 394.26 \$
Centre Jardin de L'Aéroport	C 46218	603.13 \$
Cetcréation	C 46219	1 121.01 \$
Chevaliers de Colomb Conseil 4246	C 46220	4 800.00 \$
Citadelle Chevrolet Cadillac ltée	C 46222	2 649.93 \$
Clément & Frère ltée	C 46223	574.88 \$
Compo Oréans	C 46224	68.99 \$
Continental Tire Canada inc.	C 46226	1 593.05 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C 46227	60 419.80 \$
Desjardins Ford Ste-Foy	C 46228	1 902.98 \$
Distribution 2020	C 46230	115.00 \$
Etaltech inc.	C 46232	570.28 \$
Eurofins Environex	C 46233	300.09 \$
Ganka inc.	C 46234	662.61 \$
Gestions Serge Guillemette inc.	C 46235	827.77 \$
Grand & Toy	C 46236	223.28 \$
Gravel Bernier Vaillancourt	C 46237	2 285.13 \$
Groupe E.S.T. inc.	C 46238	7 780.04 \$
Groupe Perspective (Québec) inc.	C 46239	629.49 \$
Groupe PolyAlto	C 46240	93.58 \$
Hatem+D Web inc.	C 46241	853.69 \$
Hydralis inc.	C 46242	1 901.84 \$
Hydraulique Chauveau inc.	C 46243	2 299.50 \$
Isabelle Saillant	C 46244	101.76 \$
Isodem inc.	C 46245	603.62 \$
J.S.R. Enr.	C 46246	996.22 \$
Joe Johnson Équipement inc.	C 46247	840.86 \$
Josiane Labrecque	C 46248	32.25 \$
Karolanne Charest	C 46249	90.00 \$
La Génératrice inc.	C 46251	977.29 \$
La Génératrice inc.	C 46252	5 001.42 \$
La Jardinerie F.Fortier inc.	C 46253	6 752.25 \$
Lemieux, Nolet	C 46254	1 724.63 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C 46256	24.10 \$
Librairie Pantoute	C 46257	1 310.03 \$
Linde Canada inc.	C 46258	474.39 \$
Messer Canada inc., 15687	C 46259	3 429.25 \$
Moisan portes de garage inc.	C 46260	5 382.58 \$
Multi Acces	C 46261	340.02 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 46262	106.21 \$
Patsy Gallant Canada inc. 166564	C 46263	2 299.50 \$

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

### DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2021

Pépinière Moraldo & Fils inc.	C 46264	103.42 \$
Philippe Millette	C 46265	463.32 \$
Piscines Soucy inc.	C 46266	80.46 \$
Pro-Tec-Arbres inc.	C 46267	5 294.60 \$
Productions Hugues Pomerleau inc.	C 46268	1 724.62 \$
Purolator inc.	C 46269	60.07 \$
Québec Linge Co.	C 46270	521.50 \$
S Compresseurs inc.	C 46271	316.18 \$
Sablière A.D. Roy inc.	C 46272	684.10 \$
Scierie Mobile Gilbert inc.	C 46273	80.04 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 46274	879.82 \$
Société en commandite Strongco	C 46275	583.97 \$
SPA de Québec	C 46277	2 820.00 \$
Spécialités d'outillage D.R. enr.	C 46278	912.28 \$
Toshiba	C 46280	377.50 \$
UAP INC.	C 46281	121.62 \$
Usinage Industriel M.B. inc.	C 46282	80.48 \$
Vigile Sécurité inc.	C 46283	172.46 \$
Ville de Donnacona	C 46284	156.00 \$
Wolseley Canada inc.	C 46285	991.80 \$
Xerox Canada ltée	C 46286	835.72 \$
Groupe ETR	C 46294	5 311.84 \$
Groupe Perspective (Québec) inc.	C 46295	1 207.24 \$
Jardins communautaire de L'Anceinte-Lorette	C 46296	590.00 \$
Manon Lamothe	C 46297	500.00 \$
Pierre Fortin	C 46298	102.90 \$
Toshiba	C 46299	80.23 \$
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	A 46312	2 575.44 \$
A.D. Métal	A 46367	1 261.80 \$
Adrénaline Sport inc.	A 46368	220.43 \$
Agrégats Ste-Foy inc.	A 46369	588.99 \$
Atelier de reliure G	A 46370	1 755.30 \$
Canac	A 46371	1 498.05 \$
Centre d'appel STP	A 46372	159.36 \$
Construction & Pavage Portneuf inc	A 46373	2 086.51 \$
Elecal	A 46374	561.17 \$
Entreprise de fabrication Gervais Langlois	A 46375	4 609.69 \$
Équipement L.A.V. Inc.	A 46376	66.35 \$
Formation Prévention Secours inc.	A 46378	715.06 \$
Graphica Impression inc.	A 46380	17.85 \$
GRH Entretien	A 46381	38 317.65 \$
Groupe Archambault Inc.	A 46382	225.49 \$
ITI inc.	A 46383	1 394.64 \$
Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.	A 46384	684.09 \$
Laboratoire Hygienex inc.	A 46385	1 433.56 \$
Librairie La Liberté inc.	A 46387	1 357.82 \$
Librairie Renaud-Bray	A 46388	4 839.62 \$
Longus Québec	A 46389	301.42 \$
Macpek inc.	A 46390	732.79 \$
Mobilis élévateur inc.	A 46391	375.00 \$
Mont Bel-Air Eau de Source	A 46392	18.00 \$
Newtec Électricité inc.	A 46393	894.81 \$
Novexco inc.	A 46394	161.46 \$
Nsim Technology	A 46395	1 241.73 \$
P.R. Distribution inc.	A 46396	1 107.92 \$
Paiements PayFacto inc.	A 46397	34.48 \$
Pavage U.C.P. (9167-6114 Québec inc.)	A 46398	8 093.68 \$
Pièce d'Auto Alain Côté	A 46400	7 214.36 \$
Posimage inc.	A 46402	2 023.56 \$
Protection Incendie Viking inc.	A 46403	2 913.10 \$
Robert Dubé, Rembourrage	A 46404	155.22 \$
Robitaille Équipement Inc.	A 46405	1 931.58 \$
S-Pace Signalétique	A 46406	103.48 \$
Sani Bleu	A 46407	1 776.38 \$
Sani-Fontaines inc.	A 46408	86.23 \$
Sani-Terre environnement inc.	A 46409	6 047.72 \$
Sel Warwick inc.	A 46410	1 148.03 \$

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

### DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2021

Services Matrec inc.	A 46411	36 572.26 \$
Signalisation Lévis inc.	A 46412	536.36 \$
SP Médical inc	A 46413	488.07 \$
Suspensions et ressorts Michel Jeffrey	A 46415	173.44 \$
Tenaquip limited	A 46416	42.61 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	A 46417	281.69 \$
Toromont Cat (Québec)	A 46419	594.18 \$
Uni-Draulik inc.	A 46420	28.69 \$
Würth Canada limitée	A 46421	328.77 \$
Jocelyne St-Onge	A 46435	280.00 \$
Sabrina Godoy	A 46436	350.00 \$
A.D. Métal	A 46525	194.78 \$
Atelier de reliure G	A 46526	1 108.98 \$
Bergeron Gagnon inc.	A 46527	5 161.06 \$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A 46528	262.50 \$
Canac	A 46529	3 030.07 \$
Centre d'appel STP	A 46530	159.36 \$
Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	A 46531	427.71 \$
Elecal	A 46532	1 412.70 \$
Floralies Jouvence	A 46533	60.91 \$
Formation Prévention Secours inc.	A 46534	28.73 \$
Gigi Wenger	A 46535	600.00 \$
Graphica Impression inc.	A 46536	27.35 \$
GRH Entretien	A 46537	21 169.10 \$
Groupe Archambault Inc.	A 46538	70.71 \$
Javel Bois-Francs inc.	A 46539	387.18 \$
Laboratoire Hygienex inc.	A 46540	1 640.26 \$
Lam-é St-Pierre	A 46542	82.23 \$
Le Groupe Sports-Inter Plus	A 46543	224.21 \$
Les Entreprises Kar-Bat inc.	A 46544	209.46 \$
Les services Frimas inc	A 46545	1 794.19 \$
Librairie La Liberté inc.	A 46546	235.88 \$
Librairie Renaud-Bray	A 46547	615.39 \$
Location Camp Forestier R.L. inc.	A 46548	747.34 \$
Location Sauvageau inc.	A 46549	305.34 \$
Macpek inc.	A 46550	1 105.37 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	A 46551	573.44 \$
Mont Bel-Air Eau de Source	A 46552	36.00 \$
Novexco inc.	A 46553	1 570.42 \$
Outils Plus MJ inc.	A 46555	231.28 \$
P.R. Distribution inc.	A 46556	1 313.33 \$
Patricia Lavigne	A 46557	115.00 \$
Pavage Ste-Foy inc.	A 46558	9 139.13 \$
PG Solutions inc.	A 46559	705.40 \$
Pièce d'Auto Alain Côté	A 46560	1 623.80 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 46562	638.06 \$
Posimage inc.	A 46563	455.88 \$
Protection Incendie Viking inc.	A 46564	400.34 \$
Quincaillerie Gauvin inc.	A 46565	309.09 \$
Réal Huot inc.	A 46566	1 344.78 \$
Régulvar inc.	A 46567	672.62 \$
Robert Dubé, Rembourrage	A 46568	229.95 \$
Robitaille Équipement Inc.	A 46569	946.24 \$
Sani Bleu	A 46570	1 569.41 \$
Sani-Fontaines inc.	A 46571	2 309.85 \$
Signalisation Lévis inc.	A 46572	16.79 \$
SMS Équipement inc.	A 46573	343.18 \$
SP Médical inc	A 46574	535.00 \$
Techno Protection Québec inc.	A 46575	639.26 \$
Tenaquip limited	A 46576	626.50 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	A 46577	4 217.28 \$
Toromont Cat (Québec)	A 46578	761.13 \$
Uni-Draulik inc.	A 46579	121.75 \$
Viva Design	A 46580	86.23 \$
William MacDuff	A 46581	804.83 \$
Journal.ca inc.	A 46595	914.05 \$

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021

### DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2021

Viva Design	A 46596	1 546.42 \$	
Groupe Conseil Novo SST inc.	A 46597	1 220.43 \$	
Vidéotron	D Direct	908.00 \$	
Hydro-Québec	D Direct	30 884.12 \$	
Acceo transphère	D Direct	435.58 \$	
Telus Mobilité	D Direct	1 378.31 \$	
Bell Canada	D Direct	1 576.69 \$	
Bell Mobilité	D Direct	20.35 \$	
Visa Desjardins	D Direct	4 106.68 \$	
Énergir	D Direct	2 414.79 \$	
Home Depot	D Direct	399.91 \$	
PitneyWorks Ltée	D Direct	3 000.00 \$	
Frais de banque	D Direct	1 936.80 \$	
<b>Total des biens et services</b>			<b>689 609.86 \$</b>
<b>- Frais de financement et remboursement de capital</b>			
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-BX-5/émission du 10 juillet 2018	D Direct	3 564.00 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-BY-3/émission du 10 juillet 2018	D Direct	3 914.25 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-BZ-0/émission du 10 juillet 2018	D Direct	82 238.00 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-BN-7/émission du 11 juillet 2017	D Direct	6 030.00 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-BP-2/émission du 11 juillet 2017	D Direct	6 507.50 \$	
CDS - remboursement de capital 50244A-BX-5/émission du 10 juillet 2018	D Direct	297 000.00 \$	
CDS - remboursement de capital 50244A-BN-7/émission du 11 juillet 2017	D Direct	670 000.00 \$	
CDS - remboursement d'intérêts 50244A-AX-6/émission du 25 juillet 2012	D Direct	64 201.50 \$	
<b>Total des frais de financement et remboursement de capital</b>			<b>1 133 455.25 \$</b>
<b>Total des activités de fonctionnement</b>			<b>2 381 779.86 \$</b>
<b>REMBOURSEMENTS</b>			
Inscriptions activités des loisirs	D Direct	1 917.00 \$	
Inscriptions activités des loisirs	C Chèque	171.00 \$	
Licences de chien	C 46229	17.50 \$	
<b>Total des remboursements</b>			<b>2 105.50 \$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>IMMOBILISATIONS</b>			
2019-06 <b>Réfection de rues 2019</b>			
Arguin et associés	C 46135	3 633.21 \$	
Pluritec Ltée	A 46561	145.73 \$	
2019-21 <b>Réfection de diverses rues - programme FIMEAU</b>			
Les Cèdres de Beauce inc.	C 46255	1 379.70 \$	
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 46386	983.04 \$	
2020-20 <b>Réfection rue Notre-Dame - phase 2</b>			
Pluritec Ltée	A 46401	7 841.30 \$	
Elecal	A 46532	756.93 \$	
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 46541	8 523.10 \$	
Option aménagement inc.	A 46554	2 599.58 \$	
Pluritec Ltée	A 46561	35 487.03 \$	
2020-30 <b>Parc de la Rigolade</b>			
Newtec Électricité inc.	A 46393	151.17 \$	
2020-31 <b>Terrains de baseball 2 et 3</b>			
Stantec Expert-conseils Ltée	C 46182	11 543.26 \$	
2020-32 <b>Modules de jeux Jambette</b>			
Équipements récréatifs Jambette inc.	A 46377	13 503.81 \$	
2021-01 <b>Logiciel - gestion animalière</b>			
PG Solutions inc.	A 46399	4 231.08 \$	
2021-05 <b>Sécurité routière</b>			
Trafic Innovation inc.	C 46184	7 024.97 \$	
P.R. Distribution inc.	A 46396	211.19 \$	
Signalisation Lévis inc.	A 46412	11 155.86 \$	
Canac	A 46529	362.17 \$	
Signalisation Lévis inc.	A 46572	964.52 \$	

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOÛT 2021**

**DÉPENSES PAYÉES EN JUILLET 2021**

2021-06	<b>Aide à la voirie locale</b>			
	Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A	46386	16 711.62 \$
	Tetra Tech QI inc.	A	46418	16 282.16 \$
2021-10	<b>Toiles pour tente</b>			
	Publicité Vision-air	C	46174	4 585.20 \$
2021-12	<b>Réfection rue du Couvent</b>			
	Geniarp inc.	A	46379	2 356.99 \$
2021-14	<b>Rénovation des bureaux - département de l'urbanisme</b>			
	Construction Galipeau inc.	C	46225	28 458.83 \$
2021-16	<b>Sentier - rue de l'Espérance</b>			
	Duo Design	C	46231	3 219.30 \$
2021-17	<b>Gestion documentaire</b>			
	Chuck & Co. Transformation numérique	C	46221	3 363.02 \$
2021-23	<b>Remplacement de l'éclairage - garage municipal</b>			
	Newtec Électricité inc.	A	46393	12 745.01 \$
2021-27	<b>Réfection rue Notre-Dame - phase 3</b>			
	Geniarp inc.	A	46379	4 139.10 \$
2021-28	<b>Escalier - sentier MTQ</b>			
	Stantec Expert-conseils Itée	C	46279	3 358.35 \$
	Signalisation Lévis inc.	A	46412	937.45 \$
2021-31	<b>Haie de cèdres - hôtel de ville</b>			
	Les Cèdres de Beauce inc.	C	46255	9 037.04 \$
	<b>Total des activités d'investissement</b>			<u>215 691.72 \$</u>
	<b>Total</b>			<u><u>2 599 577.08 \$</u></u>

Les paiements directs à un même fournisseur ont été regroupés pour présentation.

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 352-2020 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires.

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



\_\_\_\_\_  
Anick Marceau, CPA Auditrice, CGA, OMA  
Trésorière

Date : 27 août 2021